



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3138  
19 novembre 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3138e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 19 novembre 1992, à 15 h 40

<u>Président</u> :	M. ERDOS	(Hongrie)
<u>Membres</u> :	Autriche	M. HOHENFELLNER
	Belgique	M. NOTERDAEME
	Cap-Vert	M. JESUS
	Chine	M. LI Daoyu
	Equateur	M. AYALA LASSO
	Etats-Unis d'Amérique	M. PERKINS
	Fédération de Russie	M. VORONTSOV
	France	M. LADSOUS
	Inde	M. GHAREKHAN
	Japon	M. HATANO
	Maroc	M. SNOUSSI
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Venezuela	M. ARRIA
	Zimbabwe	M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0751, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 h 10.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU LIBERIA

LETRE DATEE DU 28 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BENIN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/24735)

LETRE DATEE DU 18 NOVEMBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU LIBERIA (S/24825)

Le PRESIDENT : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Bénin, de la Côte d'Ivoire, de l'Egypte, de la Gambie, du Nigéria, du Togo, du Libéria, du Burkina Faso, du Ghana, de la Guinée, de Maurice, du Sénégal et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur le point inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin et je l'invite à prendre place à la table du Conseil. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Gouvernement intérimaire du Libéria et je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Holo (Bénin) et M. Matthews (Libéria) prennent place à la table du Conseil; M. Sanon (Burkina Faso), M. Essy (Côte d'Ivoire), M. Elaraby (Egypte), M. Jabang (Gambie), M. Dankwa (Ghana), M. Kouyate (Guinée), M. Peerthum (Maurice), M. Nwachukwu (Nigéria), M. Cissé (Sénégal), M. Koroma (Sierra Leone) et M. Natchaba (Togo) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément aux demandes contenues dans la lettre datée du 28 octobre, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des

Le Président

Nations Unies (S/24735), et dans la lettre datée du 18 novembre, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Libéria (S/24825).

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents S/24811, et S/24812 datés du 16 novembre 1992 et S/24815, daté du 17 novembre 1992, adressés au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Bénin auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin, S. E. M. Théodore Holo, à qui je donne la parole.

M. HOLO (Bénin) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous présenter les vives félicitations de la délégation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, que j'ai le privilège de conduire ici, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre.

Votre rôle à la tête de cet important organe du système des Nations Unies est salué avec beaucoup de respect par tous ceux qui voient dans le pays que vous représentez, la Hongrie, le creuset d'une grande civilisation et d'une grande culture, un pays qui a forcé l'admiration du monde entier en redonnant à la démocratie, et de façon éclatante, toute sa dimension contemporaine.

J'aimerais également dire à M. l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée, de la France, qui a dirigé les travaux du Conseil durant le mois dernier, à quel point nous sommes satisfaits de la qualité de sa présidence.

Je ne m'étendrai pas sur les relations privilégiées qui unissent son pays à chacun des Etats membres de la CEDEAC. Elles sont tout simplement exemplaires.

A vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil, je voudrais exprimer, au nom du Président de la République du Bénin, S. E. M. Nicéphore Soglo, Président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, notre profonde gratitude pour avoir bien voulu accepter d'organiser cette réunion du Conseil de sécurité essentiellement consacrée au drame qui se déroule en ce moment au Libéria.

M. Holo (Bénin)

Votre présence dans cette salle, malgré vos calendriers respectifs que je sais très chargés, témoigne de la volonté et de la détermination du Conseil de sécurité de s'acquitter pleinement de la responsabilité que lui confèrent les Etats Membres, en vertu des dispositions pertinentes de la Charte : sauvegarder la paix et la sécurité internationales.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest se félicite de l'attention et du soutien permanents dont elle a toujours bénéficié auprès de l'Organisation des Nations Unies, dans ses efforts en vue de ramener la paix au Libéria. A cet égard, il convient de mentionner les déclarations du Conseil de sécurité, en date du 22 janvier 1991 et du 7 mai 1992, invitant notamment les belligérants à coopérer à un règlement pacifique de ce conflit.

Dans ce contexte, nous devons également évoquer les efforts louables du Secrétaire général tendant à mobiliser l'assistance humanitaire internationale destinée à soulager les milliers d'innocentes victimes en proie à la famine, au viol, aux assassinats, à la prise d'otages et aux exactions de tous genres.

Notre espoir est grand de voir les présentes assises déboucher sur des décisions fermes dont l'application permettra enfin d'offrir au peuple libérien, meurtri par plusieurs années de guerre civile, des raisons d'espérer un meilleur avenir.

La guerre civile qui sévit au Libéria remonte à décembre 1989; elle se traduit par une lutte armée pour le pouvoir politique, dont les principaux protagonistes sont notamment le Front national patriotique du Libéria de M. Charles Taylor (NPFL), le Mouvement uni pour la libération et la démocratie au Libéria (ULIMO), se réclamant de l'ancien Président du Libéria, tué dans cette guerre.

Depuis le déclenchement des hostilités, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ont, tant sur le plan individuel que dans le cadre de la Communauté, initié de nombreuses actions qui ont toutes pour objectif final le règlement pacifique du conflit libérien. Il me plaît ici d'en rappeler les principales étapes.

D'abord, les 6 et 7 mai 1990, le Comité de médiation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'est réuni à Banjul, en République de Gambie, et a pris d'importantes décisions relatives à

M. Holo (Bénin)

l'instauration d'un cessez-le-feu, à la création d'un groupe de surveillance de la CEDEAO (ECOMOG), chargé de contrôler le cessez-le-feu au Libéria, à la constitution d'un gouvernement de transition, à la mise en place d'un Fonds spécial d'urgence pour les opérations de la CEDEAO, et à l'institution d'un groupe d'observateurs de la CEDEAO pour superviser les élections générales et présidentielles.

M. Holo (Bénin)

Ensuite, les 27 et 28 novembre 1990, une Conférence extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest s'est tenue à Bamako, au Mali, et a adopté un Plan de paix pour le Libéria et l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Enfin, la quatrième réunion de Yamoussoukro d'octobre 1991 et celle de Genève d'avril 1992 constituent une évolution notable dans les efforts déployés par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest pour l'instauration au Libéria d'une paix juste et durable, car si les conclusions issues de ces importantes assises avaient connu un début d'exécution, elles auraient largement contribué à atteindre les objectifs que les hauts responsables de notre organisation sous-régionale se sont assignés au Libéria.

En effet, toutes les factions belligérantes libériennes avaient accepté les modalités d'exécution du Plan de paix qui leur était proposé, notamment le cantonnement et le désarmement de toutes leurs troupes armées sous le contrôle du Groupe de surveillance de la CEDEAO et l'organisation d'élections libres et démocratiques sous la supervision d'observateurs étrangers.

Mais le dispositif du Plan de paix de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, qui a suscité tant d'espoirs de retour d'une paix durable et de la fin des souffrances multiples du peuple libérien, s'est heurté à de nombreux écueils du fait des multiples violations dont il a été l'objet de la part de l'une des factions belligérantes, à savoir le NPFL de M. Charles Taylor.

Malgré les nombreux appels au cessez-le-feu, les combats se sont poursuivis, et plus particulièrement avec l'entrée en lice de la faction connue sous le nom de Mouvement uni pour la libération et la démocratie au Libéria (ULIMO).

Au cours de la quinzième Conférence au sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, tenue à Dakar du 27 au 29 juillet 1992, les chefs d'Etat et de gouvernement ont réaffirmé une fois de plus leur engagement à oeuvrer au respect des accords de Yamoussoukro IV. Un délai d'un mois avait été retenu pour le déroulement des opérations de cantonnement et de désarmement. Il avait été convenu d'envisager, au terme de ce délai, de nouvelles mesures pour contraindre les différentes factions à respecter ces décisions, dès lors qu'aurait été établie la preuve manifeste de leur volonté de ne pas appliquer ces accords.

M. Holo (Bénin)

C'est à ce sommet que le Bénin a eu l'honneur d'être désigné pour assumer pendant un an la présidence en exercice de notre Communauté. Convaincu que la paix et la sécurité sont des voies incontournables pour l'indispensable intégration économique de notre sous-région, le Président Nicéphore Soglo a entrepris, dès le lendemain de cette quinzième Conférence, une série d'actions visant à informer officiellement les protagonistes, dont le NPFL et l'ULIMO, des décisions du Sommet de Dakar et à les sensibiliser sur la nécessité d'accepter et d'observer scrupuleusement le Plan de paix et les Accords de Yamoussoukro IV.

Le Président en exercice avait en son temps saisi le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour obtenir du Conseil de sécurité et de la communauté internationale leur assistance et leur soutien à toutes les mesures qui seront prises par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest en vue de ramener la paix au Libéria.

En application des décisions du Sommet de Dakar, la première réunion conjointe du Comité de médiation et du Comité des Cinq créés pour résoudre le conflit libérien s'est tenue à Cotonou, au Bénin, le 20 octobre 1992.

A l'issue de cette rencontre, un nouvel appel avait été lancé aux parties belligérantes pour qu'elles observent le cessez-le-feu à partir du 21 octobre 1992 à minuit sur toute l'étendue du territoire libérien. A cette fin, le Groupe de surveillance de la CEDEAO a été chargé de veiller au respect du cessez-le-feu par les parties concernées.

Un délai de 15 jours avait été retenu pour l'application intégrale des dispositions des Accords de Yamoussoukro IV du 30 octobre 1991.

Un Comité de suivi, composé du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Nigéria, du Sénégal et du Togo, a été mis sur pied. Ce comité - dit des Neuf - constitue la délégation ministérielle que j'ai l'honneur de conduire.

Cet organe a été chargé d'évaluer, cinq jours avant l'expiration du délai de 15 jours, le niveau d'application par les parties en présence des mesures arrêtées à Cotonou et, en cas de statu quo, de mettre intégralement en oeuvre la décision adoptée à Cotonou et relative aux sanctions applicables aux factions belligérantes qui n'auraient pas respecté les dispositions de l'Accord de Yamoussoukro IV.

M. Holo (Bénin)

Ces sanctions visent à assurer le blocus de tous les points d'entrée terrestres, maritimes et aériens du Libéria, afin de les empêcher d'avoir accès au matériel de guerre et d'exporter des produits à partir des zones qu'elles contrôlent au Libéria.

Malgré les diverses mesures que nous avons prises à Cotonou, dans l'espoir de mettre fin aux horreurs d'une guerre civile qui a déjà coûté la vie à des milliers de personnes, le risque est désormais grand de voir ce foyer s'étendre pour embraser toute la sous-région ouest-africaine, tant les protagonistes continuent de faire prévaloir le langage des armes sur celui du dialogue et de la raison, et ce au mépris du droit international humanitaire.

Déjà, les forces d'interposition de la CEDEAO (ECOMOG), sont sérieusement handicapées dans leur mission et sont même l'objet d'attaques armées de la part du NPFL de M. Charles Taylor, qui ont déjà fait de nombreuses victimes dans leurs rangs.

C'est dans ces conditions que s'est tenue le 7 novembre 1992 à Abuja, au Nigéria, la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement du Comité de suivi, devenu Comité des Neuf. Les travaux de ce sommet ont abouti à un nouvel appel à un cessez-le-feu immédiat à partir du 10 novembre 1992 à minuit.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont également invité le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à nommer un représentant spécial qui travaillera en collaboration avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest dans la mise en oeuvre du Plan de paix sur le Libéria.

Le Sommet a surtout constaté que le délai imparti par la réunion de Cotonou a expiré et que les parties n'ont pas mis en oeuvre les dispositions de l'Accord de Yamoussoukro IV.

En conséquence, les chefs d'Etat et de gouvernement ont estimé que leur décision relative aux sanctions est considérée comme étant entrée en vigueur contre toutes les factions belligérantes à compter du 5 novembre 1992.



M. Holo (Bénin)

En effet, ces mesures énergiques sont rendues nécessaires pour arrêter cette guerre civile dont la persistance menace la paix et la sécurité de la sous-région ouest-africaine et, partant, la paix et la sécurité internationales.

C'est pour cette raison que mandat a été donné aux ministres des affaires étrangères des pays membres du Comité des Neuf ici présents de se rapprocher le plus tôt possible du Conseil de sécurité pour lui exposer les tenants et les aboutissants de la décision sur les sanctions et solliciter son appui ferme en vue de la rendre obligatoire à l'égard de toute la communauté internationale.

Au moment même où se tient cette réunion, un constat amer s'impose : le Libéria sombre progressivement dans une guerre totale. Les innocentes populations de ce pays sont livrées aux bombardements, aux intempéries, aux maladies et à la famine.

Cette situation désastreuse requiert des actions urgentes et efficaces que nos gouvernements souhaitent ardemment voir adoptées et mises en oeuvre par le Conseil de sécurité. Il s'agit notamment, premièrement, du respect effectif du cessez-le-feu décidé par les Chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) le 28 novembre 1990; deuxièmement, du désarmement et du cantonnement des troupes des factions belligérantes; troisièmement, de la nomination d'un représentant spécial par le Secrétaire général; quatrièmement, de l'embargo total sur les armes en direction du Libéria, à l'exception de celles destinées au Groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG); cinquièmement, de l'interdiction d'exportation des ressources du Libéria par les factions belligérantes à partir des zones qu'elles contrôlent.

Ces mesures tendent à créer les conditions permettant l'organisation d'élections libres et démocratiques au Libéria. Pour ce faire, nous adjurons le Conseil de rester saisi de ce dossier jusqu'au rétablissement total de la paix dans un pays qui compte parmi les trois Membres africains signataires de la Charte de San Francisco.

Par ailleurs, nous pensons que l'évolution alarmante de cette situation exige une augmentation de l'aide humanitaire. Aussi souhaiterions-nous que

M. Holo (Bénin)

les diverses mesures qui seront adoptées dans ce cadre soient suivies d'effets immédiats. Le peuple libérien, meurtri par les affres de la guerre civile, attend de la communauté internationale qu'elle appuie les efforts de la CEDEAO au Libéria, en acceptant d'appliquer les sanctions arrêtées à l'ensemble de toutes les parties belligérantes qui persisteraient dans la violation des Accords de paix.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, que notre délégation a l'honneur de représenter ici, a la ferme conviction que nos travaux permettront de confirmer à tous nos peuples que la solidarité internationale peut effectivement contribuer à l'instauration d'un climat de paix durable sur notre continent en général et dans notre sous-région en particulier, partie intégrante de l'Atlantique Sud proclamée par l'Assemblée générale en 1986 zone de paix et de coopération regroupant 23 pays d'Afrique et d'Amérique latine.

L'appui constant de l'Organisation de l'unité africaine constitue un encouragement pour les chefs d'Etat et de gouvernement de cette sous-région à l'instar du soutien du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'il ressort des conclusions de son dernier sommet tenu à Jakarta au mois de septembre de cette année.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement provisoire du Libéria, S. E. M. Gabriel Baccus Matthews, à qui je donne la parole.

M. MATTHEWS (Libéria) (interprétation de l'anglais) : Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux membres du Conseil pour la convocation de la présente séance consacrée au Libéria.

Je vous prie d'accepter mes remerciements, Monsieur le Président, pour l'honneur que vous m'avez fait et le privilège que vous m'avez accordé en me permettant de prendre la parole au Conseil au sujet de la situation au Libéria et de lui présenter quelques observations sur le projet de résolution dont il est saisi aujourd'hui.

Je tiens à féliciter le Conseil pour l'appui qu'il a apporté antérieurement aux initiatives de paix de la Communauté économique des Etats

M. Matthews (Libéria)

de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Libéria ainsi qu'en témoignent ses déclarations du 22 janvier 1991 et du 7 mai 1992. Ces déclarations ont montré que le Conseil était conscient de la menace que le conflit civil en cours au Libéria faisait peser sur la paix et la sécurité de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

Au nom du peuple du Libéria, il est de mon devoir de faire observer avec tristesse que ces deux déclarations se sont avérées représenter le maximum que le Libéria, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et nation qui a toujours répondu à l'appel du devoir international, ait pu obtenir du Conseil de sécurité à l'heure la plus critique de son histoire. Bien entendu, l'assistance humanitaire fournie pour répondre à la situation d'urgence est le trait rédempteur de l'Organisation des Nations Unies, et nous ne pouvons que persister dans nos éloges à son égard.

En 1990, alors que le conflit civil battait son plein au Libéria, l'opinion internationale sur le Libéria était divisée entre les impératifs d'une intervention humanitaire, d'une part, et la valeur d'une réaffirmation des concepts classiques de la souveraineté, aussi anachronique soit-elle, d'autre part.

C'est à ce stade que, dans leur sagesse et leur humanité, les dirigeants des Etats membres de la CEDEAO ont pris la décision audacieuse et courageuse de déployer au Libéria le Groupe de contrôle du cessez-le-feu (ECOMOG).

L'ECOMOG a assuré un cessez-le-feu de façon décisive dans une guerre tripartite totale. Il a sauvé le peuple libérien de l'extinction vers laquelle il se dirigeait de lui-même. Nous en serons éternellement reconnaissants à tous les Etats membres de la CEDEAO, notamment aux gouvernements et aux peuples du Nigéria, du Ghana, du Sénégal, de la Guinée, de la Sierra Leone, de la Gambie et du Mali, qui participent au Groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO.

A l'exception de l'ECOMOG, qui est responsable de la sécurité, le Plan de paix de la CEDEAO demandait la création d'un gouvernement provisoire d'unité nationale. Le Plan de paix, formulé en consultation avec les Libériens, estimait que le gouvernement provisoire était un cadre inclusif qui englobait toutes les parties en guerre, les partis politiques et les divers groupes

M. Matthews (Libéria)

d'intérêt du pays. Tous ces éléments et toutes ces tendances, à l'exception du Front national patriotique du Libéria, ont trouvé un terrain commun et constitué un gouvernement provisoire pour administrer le pays. La Conférence nationale lui a donné pour mandat de rétablir le pouvoir civil, d'organiser le rapatriement des réfugiés libériens, et de préparer le pays en vue d'élections libres et équitables sous contrôle international dans un délai d'un an.

M. Matthews (Libéria)

Cependant, ces perspectives pleines d'espoir pour des élections ont été régulièrement sapées et bouleversées par la principale faction rebelle, le Front national patriotique du Libéria (NPFL), qui avait des vues différentes. Et les différences entre ce groupe et tous les autres Libériens portaient sur des questions de pouvoir, de pouvoir d'Etat; non pas qui allait l'exercer, mais comment il devait être acquis. Afin de surmonter ces divergences, la CEDEAO a convoqué plusieurs réunions : de celle de Bamako, au Mali, en novembre 1990 à celle de Lomé, au Togo, en février et mars 1991, à celles de Monrovia, en mars et en avril 1991; et puis quatre réunions à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire, entre juin et octobre 1991, qui ont eu pour point culminant l'Accord de Yamoussoukro IV du 30 octobre 1991.

Parce que le problème du Libéria était sa principale préoccupation et son souci dominant qui l'éloignait des questions de développement au cours des deux ans et demi précédents, la CEDEAO n'a épargné aucun effort pour aboutir à une solution pacifique de la crise. En effet, les Libériens ne parviendront à la paix qu'au moyen de la négociation. Mais c'est précisément ce que la CEDEAO a cherché à réaliser. Les Libériens ont négocié, et des accords ont été conclus. Le problème a été l'absence de volonté du Front national patriotique pour mettre en oeuvre les décisions prises.

Les conclusions des négociations entre les Libériens sont esquissées dans l'Accord de Yamoussoukro IV du 30 octobre 1991. Il décide notamment du cantonnement et du désarmement des combattants sous la surveillance de l'ECOMOG, de l'établissement d'une commission électorale et d'une cour suprême spéciale - à laquelle pourraient être adressés les recours concernant les différends électoraux - et la tenue d'élections justes et équitables, sous surveillance internationale. Il a été convenu que le processus serait complété en six mois, c'est-à-dire avant avril 1992.

Mais nous avons pris nos désirs pour des réalités, puisque les événements ont apporté la preuve que le Front national patriotique n'a jamais abandonné ses plans militaires ni sa quête du pouvoir par la force des armes.

Afin d'encourager la volonté de coopérer du NPFL, le gouvernement intérimaire a pris un certain nombre de mesures positives : nous avons obtenu des engagements fermes de la part de certains pays pour nous aider à financer la démobilisation et à réintégrer les combattants; nous avons proclamé une

M. Matthews (Libéria)

amnistie pour encourager les perspectives de réconciliation; nous nous sommes procuré des aliments pour aider le NPFL à organiser le cantonnement de ses troupes. Pour mettre le NPFL en confiance en ce qui concerne les futures élections, nous lui avons offert la présidence ainsi que la majorité des sièges à la commission des élections.

Ces ouvertures n'ont pas adouci l'intransigeance du NPFL, et, comme si cela ne suffisait pas, sa position a eu pour effet direct de provoquer l'apparition d'une quatrième faction. Le Mouvement uni pour la libération et la démocratie au Libéria (ULIMO), constitué largement de réfugiés libériens, s'est plaint de la lenteur du processus de paix. Il a annoncé que, par la force des armes, il obligerait le NPFL à respecter l'Accord de Yamoussoukro IV. Depuis lors l'ULIMO combat les forces du NPFL et lutte pour lui arracher du territoire.

Malgré ces contretemps, les pays de la CEDEAO ont continué leurs efforts pour trouver une solution à la crise du Libéria. De nouvelles réunions ont été tenues : à Genève, en avril 1992; à Dakar, en juillet 1992; et à Cotonou, en août et en octobre 1992. Malheureusement, il semblerait que la position de refus de coopérer des forces du NPFL a augmenté d'une manière directement proportionnelle au nombre des réunions.

Leurs actions sont devenues plus téméraires. Ils ont massacré quelques personnes des forces de maintien de la paix; ils en ont désarmé d'autres et ils ont pris plusieurs centaines d'otages. Le 15 octobre 1992, ils ont déclaré la guerre ouverte et non provoquée contre l'ECOMOG, et ils ont cherché à s'emparer de Monrovia, la capitale, qui est un havre de sécurité, bombardant la population civile avec des fusées.

Avec l'échec du NPFL et de l'ULIMO de réaliser un cessez-le-feu et de mettre fin aux hostilités, les sanctions, suggérées par l'Autorité des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO à Dakar en juillet 1992 et décidées à Cotonou en octobre 1992, ont été finalement imposées à Abuja ce mois-ci.

C'est le point crucial qui nous amène ici aujourd'hui. Nous sommes ici parce que la paix n'est possible au Libéria que si les parties au conflit sont empêchées d'acquérir d'autres armes. On ne peut pas réaliser la paix à moins que leur capacité de guerre ne soit réduite. C'est là la réalité de notre situation.

M. Matthews (Libéria)

Les sanctions que nous, à la CEDEAO, avons imposées au Sommet d'Abuja, doivent être respectées par tous les Etats membres de la CEDEAO. Ici, nous faisons appel au Conseil afin qu'il nous aide à faire respecter largement ces mesures sur le plan international.

Ces sanctions ne sont pas une fin en elles-mêmes : leur imposition vise avant tout à contraindre les parties au conflit à abandonner leurs plans militaires en faveur d'un plan politique. Ces forces doivent réaliser que la victoire militaire n'est ni une option ni une possibilité au Libéria. Le Conseil de sécurité doit agir avec résolution pour appuyer, épauler et soutenir les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest qui continuent de payer un prix élevé pour que le peuple du Libéria puisse avoir un choix démocratique.

La situation au Libéria contient tous les éléments qui pourraient la faire dégénérer en une conflagration beaucoup plus large en Afrique de l'Ouest. A cause de ses retombées, elle représente un danger évident et actuel pour la Sierra Leone, pays voisin; elle transforme lentement l'Afrique de l'Ouest en un marché d'armes.

Alors que la sous-région de l'Afrique de l'Ouest répond à ce problème sous-régional, une demande faite au Conseil de sécurité d'appuyer les mesures de la CEDEAO ne devrait pas être considérée comme un simple appel : elle doit être perçue dans le contexte de la responsabilité du Conseil, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Par conséquent, nous nous félicitons du projet de résolution et nous espérons qu'il sera adopté à l'unanimité.

Nous voulons remercier le Conseil une fois de plus de son intérêt soutenu à l'égard de la crise libérienne. Nous profitons également de cette occasion pour appeler l'attention du Conseil sur l'appel d'urgence spécial pour les personnes déplacées au Libéria lancé récemment par le Secrétaire général de l'ONU. L'empathie et l'appui de la communauté internationale seraient très appréciés.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Sénégal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et je lui donne la parole.

M. CISSE (Sénégal) : C'est également au nom de l'Organisation de l'unité africaine et de son président en exercice, le Président Abdou Diouf, que je tiens d'abord à exprimer nos sincères remerciements à tous les membres du Conseil de sécurité pour la diligence avec laquelle ils ont, une nouvelle fois, accédé à la demande de l'Afrique de tenir cette réunion sur le conflit qui perdure au Libéria. Nous sommes donc très reconnaissants, à vous, Monsieur le Président, et à l'ensemble du Conseil, de cette marque de compréhension et d'intérêt pour l'une de nos préoccupations les plus pressantes du moment.

Il est établi que l'Afrique est un continent en difficulté, un continent dont la situation par rapport au reste du monde n'est pas des plus enviables. Et pourtant, malgré les difficultés de toutes sortes qui assaillent notre continent, l'Afrique continue à déployer des efforts conséquents pour prendre en charge son propre destin. Ces efforts ont été particulièrement persistants en ce qui concerne la promotion d'une véritable intégration économique africaine, entreprise vitale pour le devenir de notre continent.

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) que les 16 pays de cette région ont mise en place il y a 17 ans, en 1975, traduit le caractère inébranlable de cette volonté africaine de construire des ensembles économiques viables pour sortir le continent de son sous-développement. A côté d'autres regroupements régionaux africains, la CEDEAO s'est attelée, lentement mais sûrement, à une tâche certes difficile et longue à accomplir, mais indispensable au progrès et à la prospérité de notre continent.

Le Traité instituant la Communauté économique africaine, que l'Organisation de l'unité africaine a adopté il y a un peu plus d'un an, en juillet 1991, à Abuja, au Nigéria, fait d'ailleurs de ces ensembles régionaux les piliers essentiels d'une future communauté à l'échelle du continent. Or, depuis 1989, la crise libérienne est venue briser l'élan de la CEDEAO en entamant, de manière substantielle, la capacité de la Communauté à poursuivre normalement son oeuvre d'intégration. Beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, beaucoup de ressources qui auraient dû être consacrés à d'autres tâches pressantes ont été, pour ainsi dire, détournés par cette crise. Et plus



M. Cissé (Sénégal)

celle-ci durera, et plus de retards préjudiciables seront accumulés dans l'entreprise du développement économique intégré, sans laquelle il n'y a point d'avenir viable pour notre continent. C'est là l'une des raisons pour lesquelles nous sommes venus solliciter l'appui du Conseil et sa contribution à la solution de la crise libérienne.

Une des raisons, ai-je dit, mais pas la seule. En effet, la crise du Libéria ne fait pas que retarder notre marche vers l'intégration économique. Elle constitue, de surcroît, une menace réelle à la paix et à la sécurité des 16 pays qui constituent la CEDEAO.

Tout le mal que cette crise a engendré pour le Libéria lui-même est tristement connu. Mais à cela, cette crise ajoute beaucoup d'autres facteurs de déstabilisation pour les pays de la région. Il y a d'abord l'énorme quantité d'armes qui circulent actuellement dans cette partie de l'Afrique. Il y a aussi le large éventail d'experts militaires en tous genres qui accompagnent ces armes et qui, plus que jamais auparavant, se vendent ouvertement et au plus offrant sur le marché international. Il y a ensuite ces centaines de milliers de réfugiés - plus du tiers de la population libérienne - éparpillés dans les différents pays frontaliers et qui constituent un fardeau de plus en plus insupportable pour ces pays aux ressources limitées. Il y a enfin que cette guerre a déjà traversé les frontières du Libéria pour s'étendre à la Sierra Leone et, qui sait, demain, à d'autres pays de la région.

La menace a d'ailleurs, fort heureusement, été parfaitement bien perçue par la communauté internationale. La Communauté européenne, le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'en sont tour à tour préoccupés en des termes qui dénotent une claire compréhension du problème.

Notre souhait aujourd'hui est que cette même communauté internationale aide la CEDEAO et, par voie de conséquence, l'Organisation de l'unité africaine, à trouver une solution à ce problème préoccupant. Cela devrait être d'autant plus facile qu'un cadre de règlement pacifique, sous la forme d'un plan de paix, a déjà été élaboré par les pays de la sous-région avec, et j'insiste là-dessus, la caution de toutes les parties au conflit. Mieux

M. Cissé (Sénégal)

encore, même les modalités d'exécution de ce plan ont été définies dans le consensus le plus total. A ce sujet, le Conseil, dans sa déclaration du 7 mai 1992, attestait d'ailleurs que :

"l'Accord de Yamoussoukro, en date du 30 octobre 1991, offre le meilleur cadre possible pour un règlement pacifique du conflit libérien, dans la mesure où il crée les conditions nécessaires à l'organisation d'élections libres et régulières au Libéria." (S/PV.3071, p. 3)

Quoi de plus légitime dès lors qu'à défaut d'une solution militaire, que nous ne souhaitons d'ailleurs pas, l'on utilise l'arme économique et l'embargo sur les armes pour venir à bout de ceux qui foulent aux pieds les Accords auxquels ils ont librement consenti? C'est à nous aider dans ce sens que nous convions le Conseil, convaincus que nous sommes qu'au stade actuel des choses, c'est là le meilleur moyen de contribuer à l'avènement de la paix au Libéria.

Le représentant spécial des Nations Unies, dont nous souhaitons la nomination par le Secrétaire général, pourrait aider à l'information du Conseil sur la situation exacte qui prévaut aujourd'hui au Libéria afin de lui permettre d'envisager toute mesure appropriée qui serait de nature à promouvoir une solution du conflit.

Je disais tout à l'heure que les Africains déployaient des efforts conséquents pour prendre en charge eux-mêmes les destinées du continent. L'ECOMO'93 en fournit une parfaite illustration. Sa mise en place procède d'une expérience inédite, où des pays d'une région, en dépit de difficultés chroniques et de tâches nationales pressantes, ont mobilisé leurs maigres ressources pour monter une opération de maintien de la paix destinée à sauver des vies et à promouvoir le règlement pacifique d'un conflit fratricide. Mais, aujourd'hui, le travail remarquable accompli par cette force ouest-africaine depuis plus de deux ans est systématiquement remis en cause par une faction qui semble se sentir assez forte pour faire du processus de paix l'otage de ses caprices.

Pourtant, du succès des efforts complémentaires de la CEDEAO et de l'ONU au Libéria, dépendra, dans une très large mesure, la viabilité de la coopération tant souhaitée entre les Nations Unies et les organisations régionales dans la quête du retour de la paix là où elle est mise en panne.

M. Cissé (Sénégal)

C'est là toute la raison d'être du Chapitre VIII de la Charte de l'ONU et l'appel que lance, à juste raison, le Secrétaire général de notre organisation dans le chapitre VII de son rapport, "Agenda pour la paix". L'ECOMOG a donc plus que jamais besoin du soutien des Nations Unies.

Dans ces conditions, notre souhait est qu'un représentant spécial du Secrétaire général puisse, après une évaluation objective de la situation sur le terrain, faire des recommandations dans ce sens, surtout dans la perspective de l'organisation d'élections libres et démocratiques au Libéria. Nous ne doutons pas que le Conseil, responsable du maintien de la paix et de la sécurité pour toute la communauté internationale, nous soutiendra dans notre oeuvre de paix.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, S. E. Amara Essy. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ESSY (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que de la manière remarquable dont vous dirigez les débats du Conseil au cours de ce mois.

Permettez-moi également d'adresser toutes mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jean-Bernard Mérimée, qui a présidé avec efficacité les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Mon collègue du Bénin, dont le pays préside le Comité de suivi de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur le Libéria, vient de nous présenter les objectifs de la mission qui nous a été confiée par les chefs d'Etat de la CEDEAO. Sa déclaration, évidemment, a tout notre support.

La crise libérienne a été évoquée à plusieurs reprises au sein du Conseil de sécurité. Elle a donné lieu à deux déclarations présidentielles, les 27 janvier 1991 et 7 mai 1992, et, tout récemment, à celle du Secrétaire général, le 2 novembre dernier.

Nous sommes aujourd'hui devant le Conseil de sécurité pour demander selon le vœu unanime des chefs d'Etat de la CEDEAO une implication accrue de la communauté internationale dans la recherche d'une solution pacifique à ce déchirant conflit qui ravage par ses effets dévastateurs notre sous-région.

Outre sa dimension humaine, ce conflit remet aussi en cause toute la politique d'intégration économique qui est aujourd'hui l'objectif principal de notre organisation sous-régionale.

En effet, c'est à la treizième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement tenue à Banjul, du 28 au 30 mai 1990, que la CEDEAO s'est saisie pour la première fois du dossier du Libéria, où des troubles d'une violence extrême étaient le lot quotidien du peuple libérien depuis décembre 1989.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Une intervention de la CEDEAO dans les affaires libériennes trouvait bien sa justification dans le cadre des dispositions de l'alinéa b) de l'article 4 du protocole d'assistance mutuelle en matière de défense de la CEDEAO.

Le Comité permanent de médiation créé lors du sommet de Banjul a élaboré le Plan de paix de la CEDEAO pour le Libéria. Ce plan préconisait : un cessez-le-feu immédiat; la mise en place d'un groupe de contrôle du cessez-le-feu de la CEDEAO, intitulé ECOMOG (ECOWAS Cease Fire Monitoring Group); la mise en place d'un gouvernement de transition; et la tenue, dans un délai de 12 mois, d'élections générales et présidentielles supervisées par un groupe d'observateurs de la CEDEAO.

Malheureusement, ce plan de paix n'a pas été suivi d'effet. Les sommets extraordinaires qui suivirent ceux de Bamako, au Mali, les 27 et 28 novembre 1990, et de Lomé, les 11 et 13 février 1991, n'apportèrent pas non plus de solution à la crise libérienne.

Devant le blocage de la situation et les incidents répétés à la frontière du Libéria et de la Sierra Leone, des chefs d'Etat de la sous-région, réunis à Yamoussoukro, demandèrent au Président Félix Houphouët-Boigny, en sa qualité de doyen, de tenter une approche nouvelle afin de trouver une solution au conflit fratricide qui ensanglantait le Libéria.

Sous la présidence du Président Houphouët-Boigny, et composé du Sénégal, de la Guinée-Bissau, de la Gambie et du Togo, le Comité des Cinq reçut du Sommet de la CEDEAO d'Abuja mandat de rechercher à rétablir au Libéria les conditions propres à restaurer la paix et la sécurité et un environnement propice à l'organisation d'élections justes et démocratiques.

Le Comité des Cinq s'est réuni à quatre reprises à Yamoussoukro au cours de l'année 1991 et une fois à Genève. Tous les accords conclus au cours de ces réunions entre les parties concernées, notamment l'Accord du 30 octobre 1991, et les précisions qui y ont été apportées lors de la réunion de Genève, les 6 et 7 avril 1992, ont été entérinées par la CEDEAO, qui considérait que ces accords offraient le meilleur cadre pour un règlement pacifique et durable du conflit libérien.

L'Accord du 30 octobre signé à Yamoussoukro avait prévu, entre autres, la réalisation des tâches suivantes avant la tenue d'élections démocratiques : la prise de contrôle de tous les points d'entrée et de sortie du Libéria par la

M. Essy (Côte d'Ivoire)

force d'interposition; le démantèlement des barrières sur les grands axes routiers au Libéria afin de faciliter la libre circulation des personnes; la mise en place d'une zone tampon le long de la frontière entre le Libéria et la Sierra Leone sous le contrôle de l'ECOMOG; le retrait de toutes les forces étrangères hostiles du territoire sierra-léonien; le désarmement et le cantonnement de tous les combattants des parties belligérantes sous le contrôle de l'ECOMOG; la mise en place d'une commission électorale intérimaire et d'une cour suprême ad hoc; et l'assistance du groupe International Negotiator Network (INN) de M. Jimmy Carter fut également sollicitée en vue de la mise en oeuvre du processus électoral au Libéria.

Certes, si on peut noter que des progrès ont été obtenus en ce qui concerne la création d'une commission électorale intérimaire et d'une cour suprême ad hoc, il est à déplorer hélas qu'il ne fut pas de même concernant les autres aspects de l'Accord de Yamoussoukro, notamment le cantonnement et le désarmement des factions antagonistes.

C'est animé d'un esprit de stricte neutralité que le Président Houphouët-Boigny s'est totalement investi dans la mission que ses pairs lui avaient confiée. Il avait multiplié un dialogue permanent avec toutes les factions pour mieux cerner leurs préoccupations respectives. Il leur avait prodigué conseils et suggestions pour apaiser leurs craintes et les encourager dans la voie du cantonnement et du désarmement, conditions sine qua non pour l'organisation d'élections libres, justes et démocratiques.

C'est ainsi qu'à la réunion des 16 et 17 septembre 1991 du Comité des Cinq à Yamoussoukro, à la demande du National Patriotic Front of Liberia (NPFL), le Sénégal, sollicité, avait accepté de dépêcher un contingent à l'ECOMOG. Ironie du sort, six soldats sénégalais devaient trouver la mort à Vahun sous les balles du NPFL lors de la formation de la zone tampon entre le Libéria et la Sierra Leone.

Au Sommet de la CEDEAO, à Dakar, la Côte d'Ivoire évoqua aussi le problème de la faction ULIMO (United Liberian Movement for Democracy), argument avancé par le NPFL pour ne pas procéder au cantonnement et au désarmement de ses troupes.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Le Sommet de la CEDEAO de Dakar intégrait donc le facteur ULIMO dans le processus de négociation de l'Accord de Yamoussoukro IV et demanda alors aux ministres des affaires étrangères du Bénin, du Sénégal et de la Côte d'Ivoire de prendre contact avec ce mouvement afin de l'amener à prendre des engagements fermes et à souscrire à la lettre et à l'esprit de l'Accord de Yamoussoukro IV. Après des réunions à Cotonou et des missions des envoyés de la présidence de la CEDEAO en Sierra Leone et en Guinée, l'accord de l'ULIMO fut obtenu.

Mais les différents programmes d'exécution des Accords de Yamoussoukro, élaborés par l'ECOMOG après les sommets de Yamoussoukro, de Genève et de Dakar, avaient connu un relatif début d'application avec le déploiement de certains éléments de l'ECOMOG à travers certains comtés du Libéria. Mais, très vite, après quelques incidents dans les zones contrôlées par le NPFL, la situation est revenue au statu quo ante.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Face au blocage de la situation, à l'escalade des affrontements, la CEDEAO ne pouvait que réaffirmer le droit de l'ECOMOG de se défendre contre toute attaque armée en provenance de quelque endroit que ce soit.

Après de multiples conférences des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, maintes réunions ministérielles du Comité permanent de médiation, et la non-application des différents programmes d'application des Accords de Yamoussoukro IV, les chefs d'Etat de la CEDEAO n'avaient d'autre choix que de recourir à des sanctions. Aussi ont-ils décidé à Abuja de l'application, à compter du 5 novembre 1992, de sanctions contre toute faction belligérante qui ne respecterait pas les Accords de Yamoussoukro IV.

A cette fin, il est impératif qu'avec l'appui du Conseil de sécurité un cessez-le-feu effectif intervienne rapidement au Libéria et que le Secrétaire général, conformément à la demande des chefs d'Etat de la CEDEAO, puisse nommer dans un proche avenir un représentant spécial, qui travaillera en étroite collaboration avec la CEDEAO dans la mise en oeuvre du Plan de paix de Yamoussoukro IV.

La présence d'un groupe d'observateurs des Nations Unies au Libéria ne pourrait, de l'avis de ma délégation, que contribuer à l'adoption, entre les parties, de mesures tendant à édifier la confiance, que nous recherchons pour favoriser le cantonnement et le désarmement des factions.

L'une des finalités de l'Accord de Yamoussoukro IV est la réduction à un niveau aussi bas que possible du stock et de la circulation des armes sur le territoire libérien. Aussi, la prise de certaines mesures spécifiques couplée d'un embargo sur les armes à destination du Libéria ne pourra avoir des effets réels que si elle se déroule dans le cadre d'une vaste police internationale. Le succès d'une telle action ne pourrait que contribuer rapidement à la recherche d'une solution pacifique du problème libérien.

Le Président Houphouët-Boigny a toujours affirmé que la Côte d'Ivoire sera toujours au rendez-vous de la paix et non au rendez-vous de la guerre. Pour la Côte d'Ivoire, l'application des sanctions décidées à Abuja s'inscrit dans le cadre d'une logique de paix, à savoir contribuer au désarmement et au cantonnement des factions combattantes.



M. Essy (Côte d'Ivoire)

Tous ces faits, rappels chronologiques du drame libérien, montrent combien, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, la CEDEAO n'a ménagé aucun effort pour régler ce conflit d'une manière pacifique.

Il appartient à présent au Conseil d'apporter sa contribution décisive à cette action de notre organisation sous-régionale pour atteindre l'objectif de paix recherché au Libéria.

Mes collègues et moi sommes donc confiants de la suite que vous ne manquerez pas de réserver à notre demande, qui entre également dans le cadre du rapport du Secrétaire général intitulé "Agenda pour la paix".

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des relations extérieures du Burkina Faso, S. E. M. Thomas Sanon. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SANON (Burkina Faso) : Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à ceux qui m'ont précédé et de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de la France, l'Ambassadeur Mérimée.

Un long et douloureux cheminement nous a conduits à venir examiner aujourd'hui devant le Conseil et avec lui le point de son ordre du jour intitulé "La situation au Libéria". Mon collègue, le Ministre des affaires étrangères de la République du Bénin conduit la délégation de notre sous-région et vient de vous exposer en notre nom, la genèse et l'évolution de la situation au Libéria. Ainsi qu'il vous l'a dit, depuis 1990, les chefs d'Etat de la CEDEAO se sont investis dans la recherche d'une solution à la crise en multipliant les rencontres.

Le Burkina Faso a pris part à toutes ces rencontres avec la ferme volonté d'aboutir à une solution négociée de la crise. Cependant, il n'a pas manqué en son temps d'émettre des réserves sur certaines mesures et la manière dont elles étaient mises en oeuvre. A notre sens, nos inquiétudes se sont révélées fondées. Nous avons été l'objet d'accusations auxquelles nous avons répondu

M. Sanon (Burkina Faso)

et, depuis, le Burkina Faso a privilégié de manière exclusive l'approche négociée et pacifique de cette crise, bien que l'on continue à nous accuser d'actions qui ne sont pas de notre fait. Notre conviction demeure que la désignation d'un bouc émissaire ne règlera pas la question sous examen. Des accusations et des griefs ont été d'ailleurs énoncés de part et d'autre. Notre conviction,

là encore, est qu'il fallait dépasser le stade des accusations et griefs réciproques en vue de l'élaboration d'une position commune afin de pouvoir, tous ensemble, remplir convenablement nos responsabilités à l'égard du peuple libérien et des peuples de la sous-région.

C'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui.

Notre conviction est que la situation au Libéria est d'abord l'affaire des Libériens, qu'il ne faut pas jeter de l'huile sur le feu et qu'aucune solution militaire ne saurait être envisagée de façon responsable.

Toute dynamique de paix au Libéria devrait avoir comme premier objectif la recherche de voies et moyens de reprise du dialogue des Libériens entre eux, sans ingérence extérieure, afin qu'ils trouvent des solutions concertées.

Nous nous associons donc aux résultats de la première Réunion au sommet du Comité de suivi des Neuf, tenue à Abuja le 7 novembre 1992, notamment à la réaffirmation du rôle de l'ECOMOG en tant que force d'interposition neutre. J'ai, à cet effet, en ma qualité de Ministre des relations extérieures et en conformité avec les articles pertinents de notre constitution, saisi, le vendredi 13 novembre dernier, le Parlement de mon pays, afin qu'il autorise l'adjonction d'un contingent burkinabé aux troupes de l'ECOMOG.

Nous soutenons l'application des Accords de Yamoussoukro IV du 30 octobre 1991, confirmés par la réunion de Genève du 7 avril 1992 et donc, l'organisation d'élections libres et démocratiques au Libéria.

En considérant les mesures arrêtées le 7 novembre 1992 à Abuja, le Conseil de sécurité pourra, en vue de ramener la paix et la sécurité au Libéria et dans la sous-région, envisager toutes les mesures nécessaires à un cessez-le-feu entre toutes les parties belligérantes. Il est essentiel que tout le processus puisse assurer qu'il n'y aura pas, après l'obtention du cessez-le-feu, de résurgence des combats et que toutes les parties

M. Sanon (Burkina Faso)

belligérantes seront dépourvues des moyens de financer leur machine de guerre et que le peuple libérien aura le dernier mot dans la résolution de cette crise grâce à des élections libres et démocratiques.

La philosophie du Burkina Faso reste et demeure, au sein de la CEDEAO, son attachement à l'idéal communautaire, son désir de paix et de coopération avec l'ensemble des Etats de la sous-région, son espoir que la concertation sous-régionale permette aux Libériens de se retrouver et de poser enfin les jalons d'une paix définitive.

C'est en renouvelant cet attachement devant le Conseil de sécurité que nous nous associons à la déclaration qui a été faite au nom du Comité de suivi des Neuf et de la CEDEAO par le Ministre des affaires étrangères de la République du Bénin.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires extérieures du Burkina Faso pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est le Ministre de l'intérieur de la Gambie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. JABANG (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord me joindre à mes collègues qui ont déjà pris la parole pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours et pour vous remercier, ainsi que tous les autres membres de cet organe, d'avoir bien voulu accéder à la demande de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest d'organiser une séance du Conseil de sécurité afin d'examiner la situation au Libéria. Sous votre direction avisée et compétente, nous arriverons, j'en suis convaincu, à une conclusion heureuse de nos débats.

Je voudrais aussi exprimer la satisfaction de ma délégation pour l'appui exprimé plus tôt par le Conseil au peuple du Libéria en reconnaissant le rôle utile que la CEDEAO a joué pour trouver une solution juste, pacifique et durable au conflit libérien. Votre appui est une grande source d'encouragement pour les Libériens en particulier et pour tous les Africains de l'Ouest en général dans leur tentative de résoudre le problème qui se pose au Libéria et mettre fin aux souffrances humaines dont il est la cause.

Dans le même esprit, je voudrais aussi adresser les remerciements sincères de ma délégation et l'expression de notre satisfaction au Secrétaire général des Nations Unies pour son intervention auprès de la communauté internationale visant à fournir une aide humanitaire au Libéria. En fait, la résolution 46/147 de l'Assemblée générale, intitulée "Assistance pour le redressement et la reconstruction du Libéria" nous touche profondément, et c'est très chaleureusement que nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont contribué financièrement et matériellement à cet objectif noble et humain.

Nous sommes ici aujourd'hui pour demander une aide et un appui plus grands au Conseil de sécurité afin de trouver une solution au conflit libérien.

L'objectif de la CEDEAO, depuis ses débuts, a été de parvenir à un développement économique permettant d'améliorer la qualité de vie de nos peuples et de promouvoir leur dignité en tant que peuple, assurant ainsi la sécurité globale dans notre sous-région. Nos aspirations partagées dans les

M. Jabang (Gambie)

domaines de l'économie et de la sécurité continuent d'être le fondement solide de notre organisation sous-régionale, la CEDEAO, par rapport à nos relations bilatérales.

Comme le Conseil le sait déjà, le développement économique est impossible dans un climat d'instabilité et de désordre, car la prospérité et la guerre ne peuvent coexister. Un climat de paix et de tranquillité est une condition nécessaire à tout développement significatif.

La tragédie au Libéria, qui entrave nos efforts vers la réalisation de nos objectifs socio-économiques, se poursuit en prenant chaque jour une dimension de plus en plus critique. Nous sommes témoins aujourd'hui d'une augmentation des pertes matérielles et en vies humaines - les vies, en particulier, de ces patriotes qui s'efforcent de maintenir la paix. Ces atrocités sont infligées au peuple du Libéria par des factions belligérantes insensées et dénuées de sentiment patriotique qui entravent non seulement le bon travail de nos chefs d'Etat et de gouvernement mais font aussi de notre sous-région l'une des plus importantes productrices de réfugiés.

Ces factions belligérantes violent la loi, détruisent les droits et les libertés constitutionnels du peuple libérien et, en dernière analyse, détruisent les Etats libres et démocratiques de notre sous-région. C'est assez. Voilà la vérité et la réalité de la situation au Libéria.

La guerre au Libéria n'est pas une catastrophe naturelle; c'est une catastrophe attribuable à l'homme; elle ne peut donc être résolue que par l'homme. Notre premier et principal défi, aujourd'hui, est le rétablissement de la paix au Libéria en particulier, et la consolidation de la démocratie dans la sous-région en général.

C'est dans cet esprit que l'Accord de Yamoussoukro IV a été adopté par nos chefs d'Etat. L'application avec succès de nos engagements collectifs en vertu de Yamoussoukro IV dépend en grande partie de l'adoption du projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi et qui exige un embargo général sur les armes.

Nous devons, pour mettre fin aux crimes et aux atrocités, contrôler les armes avec lesquelles ils sont commis, et nous devons faire en sorte qu'il ne soit plus possible de se procurer si facilement ces armes meurtrières.

M. Jabang (Gambie)

La paix, après tout, est le fondement de tous nos espoirs. C'est pour cette raison que nous demandons l'appui du Conseil de sécurité et l'adoption du projet de résolution dont il est saisi.

La paix ne peut pas être exportée dans notre sous-région. Nous devons créer les conditions intérieures qui permettront de rétablir la paix au Libéria et c'est exactement ce à quoi tend l'Accord de Yamoussoukro IV. C'est tout ce que nous demandons au Conseil.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre de l'intérieur de la Gambie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Guinée. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KOUYATE (Guinée) : C'est avec un réel réconfort mêlé d'espoir qu'aujourd'hui ma délégation a l'honneur de prendre la parole au sujet d'une question dont l'actualité et le caractère prioritaire appellent, de la part de la communauté internationale en général et de l'Afrique en particulier, une réaction prompte et efficace.

En effet, depuis son éclatement fin décembre 1989, le conflit libérien a entraîné pour le peuple martyr de ce territoire et pour les Etats de la sous-région des conséquences incommensurables attentatoires à la paix et à la sécurité.

M. Kouyate (Guinée)

Dans ce pays frère, du fait des affrontements violents, des centaines de milliers de personnes ont perdu leur vie et leurs biens. Une nation tout entière, jadis prospère et unie, est aujourd'hui écartelée entre des factions rivales qui, de toute évidence, n'ont d'autre objectif que la conquête du pouvoir politique.

Est-il besoin d'ajouter encore que le spectre de la mort et de la désolation a provoqué un puissant mouvement migratoire des populations, ballottées entre la capitale, Monrovia, et les pays voisins, en quête d'asiles sûrs.

Au regard de cette situation tragique, la sous-région a conçu et proposé aux parties au conflit un plan de paix et une force d'interposition aux fins de rétablir la paix et la sécurité. Ledit plan, motivé par le souci de parvenir à une solution pacifique du conflit, prévoit à cet effet un cessez-le-feu immédiat, le cantonnement des troupes et leur désarmement, et l'organisation d'élections libres, justes et démocratiques.

Pour la réalisation de cet objectif, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), aussi bien à travers le Comité permanent de médiation, le Comité des Cinq, le Comité des Neuf, les différents sommets des chefs d'Etat et de gouvernement, a débattu de la question et a organisé, en de nombreuses occasions, des pourparlers entre les parties belligérantes. Ces pourparlers ont abouti à d'importants accords à Bamako, en novembre 1990, à Lomé, en février 1991, à Yamoussoukro, en octobre 1991.

Le Mouvement des pays non alignés, de son côté, a accordé, à Jakarta, un intérêt à la question et a soutenu les efforts de la CEDEAO. Mais le refus répété de l'une des parties et son attitude obstinément belliqueuse représentent le principal obstacle à la mise en oeuvre des différents accords signés.

C'est pourquoi, à Dakar, en juillet 1992, le Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, après examen de la situation libérienne, a fixé une date limite de 30 jours à la faction concernée pour fournir la preuve de sa volonté de respecter les engagements qu'il a librement pris.

Les attaques renouvelées du Front national patriotique du Libéria (FNPL) contre les troupes de la Force d'interposition de la CEDEAO (ECOMOG) ont démontré son manque de coopération pour aboutir à la paix au Libéria.

M. Kouyate (Guinée)

Cette détérioration de la situation a amené la CEDEAO, à l'issue du Sommet des chefs d'Etat à Abuja, en novembre 1992, à entreprendre une démarche auprès du Conseil de sécurité en vue de son implication dans la recherche d'une solution durable à ce douloureux conflit fratricide.

Les Etats de la CEDEAO, conscients de leur responsabilité, ont ainsi fourni la preuve de ce qu'une organisation sous-régionale peut entreprendre comme action courageuse et positive lorsque la paix et la sécurité collectives sont menacées.

Après tant d'efforts et de sacrifices, la CEDEAO a besoin, à présent, d'un soutien et de la coopération de la communauté internationale, conformément à l'Article 8 de la Charte des Nations Unies.

Une nation se meurt au moment où les notions de paix et de sécurité collectives apparaissent dans les relations internationales contemporaines comme des objectifs prioritaires pour la réalisation desquels l'organisation universelle est en train de s'investir.

La guerre décime et éparpille un peuple à l'heure où les relations internationales s'ouvrent au dialogue, à la solidarité et à la coopération. Le peuple libérien, à l'instar d'autres peuples de la planète, aspire ardemment à ce bien-être qu'augure cette nouvelle ère de détente; mais les armes et les ambitions de ses propres fils y font obstacle.

Ce drame ne doit pas seulement émouvoir, il doit mobiliser tout à la fois l'énergie et la coopération des Etats Membres de l'ONU pour rétablir dans ses droits le peuple du Libéria.

Au demeurant, la solution de la crise libérienne par la voie du dialogue est un facteur de promotion de la paix totalement conforme à la noble mission assignée au Conseil de sécurité par la Charte de notre organisation.

La République de Guinée, fidèle à ses principes fondamentaux de liberté, de justice et de paix, lance donc un appel pressant au Conseil de sécurité pour soutenir les efforts déployés par la CEDEAO, notamment par la mise en application de l'Accord de Yamoussoukro.

A cette fin, ma délégation est convaincue que la nomination, dans les meilleurs délais, d'un représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU contribuerait à édifier davantage le Conseil sur l'ampleur du drame libérien et le lourd fardeau qu'il entraîne pour les pays voisins et pour les Etats de la sous-région.



M. Kouyate (Guinée)

Voilà un défi posé à la communauté internationale que le Conseil de sécurité se doit de relever pour rehausser son prestige croissant et renforcer la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies.

En adoptant le projet de résolution qui lui est soumis, le Conseil rend justice aux milliers de morts, hommes, femmes et enfants, victimes de l'intolérance et des ambitions non assouvies.

En l'adoptant, le Conseil redonne espoir aux sans-abri, aux réfugiés et aux personnes déplacées, dont le calvaire ne prendra définitivement fin qu'après l'instauration de la paix au Libéria et le retour à une vie constitutionnelle normale.

Le soulagement qu'en tireront les pays de la sous-région sera tributaire de la décision du Conseil et du suivi de son application.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Nigéria, S. E. le général de division Ike Nwachukwu. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NWACHUKWU (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs précédents pour vous exprimer, au nom de ma délégation, nos félicitations chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Je ne doute nullement que, grâce à votre vaste expérience, la direction des travaux qui incombent au Conseil, alors qu'il est aux prises avec des foyers de tension politique dans le monde entier, est confiée à une personne réellement compétente.

Ma délégation souhaite également exprimer sa reconnaissance à tous les autres membres du Conseil de sécurité pour avoir satisfait promptement à la requête de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de tenue d'un débat sur la crise libérienne.

Il y a deux ans, lorsque l'ONU a dû faire face à une rude épreuve avec la question du golfe Persique, la crise libérienne était déjà une réalité. Rappelons-nous le carnage déplorable qui eut lieu à Monrovia, et qui a fait honte au monde durant ces journées traumatisantes.

M. Nwachukwu (Nigéria)

Les pays de la CEDEAO qui sont allés au Libéria par l'intermédiaire de la Force d'interposition de la CEDEAO (ECOMOG) sont intervenus non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour l'ONU, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, et au nom d'autres Etats qui avaient un intérêt et une responsabilité dans le conflit, mais qui étaient occupés par ailleurs.

Nous sommes maintenant témoins de l'épreuve que subit l'ECOMOG, et nous nous estimons en droit de réclamer l'appui indéfectible de l'ONU. Beaucoup de paroles ont été prononcées en faveur de l'initiative de l'ECOMOG, mais les plus pertinentes se retrouvent, à notre avis, dans la remarque selon laquelle l'ECOMOG - la force d'interposition de la CEDEAO - constitue un exemple stimulant d'efforts autonomes collectifs dans une sous-région qui a connu de nombreux conflits et qui a, plus souvent qu'à son tour, dépendu des autres pour le règlement de ses problèmes. En ce sens, l'ECOMOG est une importante composante du nouvel ordre mondial de responsabilité partagée envers le maintien de la paix et de la sécurité internationales que nous tentons de mettre en place.

Mais, au fond, l'ECOMOG représente un gage de la volonté des pays de la sous-région ouest-africaine de ne pas seulement parler en faveur de la démocratie, mais aussi d'assumer leurs responsabilités et de prendre la défense de la démocratie lorsque l'occasion se présente, et quel qu'en soit le prix.

M. Nwachukwu (Nigéria)

Les Etats membres qui participent à l'ECOMOG le font à grands frais, dans une situation pleine de danger du fait qu'ils sont eux-mêmes engagés dans la tâche délicate d'édifier leur nation. Ils ont en outre dû engager des dépenses considérables en matériel et en hommes. Il faut permettre à ces sacrifices de produire des résultats. Sinon, le coût sur les plans de la sécurité et de la stabilité dans notre région serait incalculable.

Le maintien et le rétablissement de la paix exigent à notre époque beaucoup de diligence, d'imagination et de volonté politique. Nous pensons qu'il est généralement accepté que les forces de l'ECOMOG ont abordé leur tâche avec une impartialité remarquable, avec une grande tolérance et avec un grand sens des responsabilités. Cette tolérance a en fait été telle que ces derniers mois M. Charles Taylor et son Front national patriotique du Libéria ont cru pouvoir accumuler contre l'ECOMOG affronts et humiliations qui, en d'autres circonstances, n'auraient pas été à leur portée.

C'est donc une distorsion cruelle de présenter l'ECOMOG comme faisant partie du problème au Libéria. Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. Et rien ne pourrait plus tragiquement servir à aider la propagande de M. Taylor et celle du Front national patriotique du Libéria. Aucun des Etats membres de l'ECOMOG n'a d'ambitions territoriales au Libéria. Aucun d'entre eux n'a d'objectifs d'hégémonie. Nos buts principaux consistent à mettre un terme au carnage, à promouvoir la paix entre les différentes factions et les différents groupes ethniques et à créer une base solide pour des élections démocratiques.

Le principal problème est que Taylor a peur des élections. Il préfère forcer la porte du palais présidentiel à Monrovia par la force des armes. Dans sa poursuite du pouvoir par la violence, il est devenu un fléau pour son propre peuple. Il n'est plus maintenant qu'un tyran de plus sur la scène africaine.

Le mois dernier, la paix fragile que l'ECOMOG avait réussi à établir a été brisée. La haine et de terribles problèmes liés aux réfugiés hantent de nouveau Monrovia et les répercussions du conflit semblent devoir déstabiliser et submerger toute la sous-région.

M. Nwachukwu (Nigéria)

Pis encore, comme notre organisation sous-régionale l'a noté à sa dernière réunion, il y a de plus en plus de preuves que Charles Taylor et ses hommes commettent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et, à cet égard, les récents assassinats de cinq religieuses américaines et de plus de 160 écoliers ne sont peut-être que la partie émergée de l'iceberg. Ces deux dernières années, Taylor a fait preuve d'une perfidie prodigieuse en revenant à maintes reprises sur des accords solennellement conclus en présence de nos hommes d'Etat les plus vénérés. Son mépris pour la médiation des dirigeants de la CEDEAO a atteint un point culminant lorsqu'il a répondu par une attaque massive contre Monrovia à l'appel général à un cessez-le-feu.

Une longue expérience a appris au monde que la paix ne peut être assurée ou maintenue par la seule tolérance. Il est généralement accepté depuis quelques années qu'une force de maintien de la paix peut dans l'exercice de ses fonctions recourir à l'emploi de la force pour se défendre, lorsqu'elle est victime d'une attaque armée non provoquée, afin de prévenir des incidents tragiques qui constituent des crimes contre l'humanité et pour mettre en oeuvre les détails essentiels d'un plan de paix sur lequel les parties au conflit sont d'accord, comme c'est le cas au Libéria. Voilà, en ces moments critiques, le message que tous nos amis garderont à l'esprit. Dans notre sous-région, nous bénéficions de l'amitié de bien des pays puissants suite à une longue association historique. Le moment est venu pour qu'ils se montrent nos véritables amis en cette heure où nous avons besoin d'eux.

Ils ne doivent pas user de leur influence, quelle qu'elle soit, pour se faire l'avocat du diable ou pour saper la détermination de notre organisation. Ils devraient toujours se souvenir que le succès du maintien de la paix dans notre sous-région constitue à la fois un succès pour notre organisation mondiale et pour la paix dans le monde. Ils devraient contribuer de leur mieux à fournir une aide humanitaire aux vastes masses de réfugiés qui déferlent sur la sous-région en raison des attaques insensées de Taylor. Ils devraient s'unir pour que l'Organisation des Nations Unies puisse peser de tout son poids dans l'interdiction des transferts d'armes aux factions en guerre afin de promouvoir un climat propice à des élections libres et loyales au Libéria. Ils devraient se joindre à nous pour condamner le condamnable,

M. Nwachukwu (Nigéria)

à savoir les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, sans oublier que ceux qui semblent encourager l'intransigeance de Charles Taylor sont tout aussi coupables, par association, de ces crimes odieux. Nos amis devraient se tenir prêts à surveiller, sous l'égide des Nations Unies, des élections au Libéria, lorsqu'elles se tiendront, ce qui, croyons-nous, devrait être bientôt.

Mais par-dessus tout, nous leur disons : ne sous-estimez pas les capacités et la détermination de notre organisation sous-régionale. Donnez-nous votre appui et nous mènerons à bien la tâche du rétablissement de la paix et de la démocratie au Libéria, conformément aux vœux du peuple libérien et des dirigeants de la sous-région ouest-africaine, la CEDEAO.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre nigérian des affaires étrangères des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais signaler à ce stade que les membres du Conseil de sécurité ont reçu le document S/24827, qui contient le texte d'un projet de résolution établi lors des consultations antérieures du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant de la Sierra Leone. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KOROMA (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie très sincèrement de m'avoir permis de prendre la parole au Conseil sur cette question importante, la situation au Libéria, qui a des conséquences pour mon pays, la Sierra Leone.

En vous remerciant, je voudrais m'associer à ceux qui vous ont félicité à l'occasion de votre élection à la présidence des affaires du Conseil ce mois-ci.

J'ai appris que les affaires du Conseil ont été dirigées de façon compétente et avec succès le mois dernier par le Représentant permanent de la France.

A l'exception du Libéria lui-même, mon pays est la victime la plus durement touchée par le conflit qui se poursuit au Libéria. Alors que je prends la parole ici aujourd'hui, des milliers de civils dans mon pays sont tués et ont perdu inutilement la vie. Des milliers de personnes ont été blessées, et l'on estime que quelque 500 000 personnes sont devenues des réfugiés, sans abri et disposant de peu de nourriture, ou se sont trouvées déplacées dans leur propre pays.

M. Koroma (Sierra Leone)

Mes compatriotes qui n'ont pas été tués par Charles Taylor et ses hordes ont dû errer dans la forêt pendant de longues journées, en fouillant partout pour trouver de la nourriture tandis qu'ils fuyaient le guerrier fugitif, Charles Taylor, et ses rebelles.

En raison de l'invasion armée de mon pays par Taylor et ses hordes déchaînées, notre économie nationale s'est effondrée, car le Gouvernement a dû dépenser des ressources durement gagnées pour défendre notre pays contre Charles Taylor, qui depuis plus d'un an occupe et pille certaines des régions les plus productrices de notre pays pour ce qui est de l'agriculture et de l'extraction de diamants, pillant et passant en contrebande ces produits pour acheter des armes afin de poursuivre son agression armée et de s'enrichir personnellement.

M. Koroama (Sierra Leone)

Les membres du Conseil pourraient se demander pourquoi et comment cette tragédie humaine a frappé mon pays. Ils pourraient se demander la raison pour laquelle la Sierra Leone doit faire face aujourd'hui à un danger mortel pour sa sécurité à cause du conflit au Libéria. Les raisons ne sont pas difficiles à trouver : par un hasard de la géographie, la Sierra Leone est voisine du Libéria et les deux pays ont en commun une longue frontière terrestre et maritime. Il existe même un pont qui enjambe l'un des fleuves limitrophes et relie les deux pays. Des populations appartenant aux mêmes groupes ethniques résident des deux côtés de la frontière internationale et, au fil des ans, de grandes concentrations de Libériens se sont fixées dans de nombreuses régions de la Sierra Leone.

C'est dans ce contexte que, lorsque la guerre civile s'est déclenchée au Libéria et a commencé à dévaster ce pays, des milliers de Libériens fuyant leur pays ont trouvé asile en Sierra Leone. Les Sierra-Léoniens ont ouvert leurs maisons, leurs écoles, leurs hôpitaux et leurs lieux de travail à des milliers de Libériens qui avaient fui leur patrie. Des villageois de mon pays qui n'avaient jamais pu rien épargner d'une récolte à l'autre ont partagé le peu qu'ils avaient avec des réfugiés libériens.

Devant l'intensification du conflit armé au Libéria, avec la rupture totale de l'ordre public, les Libériens s'en prenant les uns aux autres et se livrant à des orgies de massacres - tuant même des femmes et des enfants qui avaient trouvé refuge dans une église - avec la perpétration d'autres atrocités indicibles et en l'absence de toute autorité efficace dans ce pays, les Etats de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, y compris la Sierra Leone, après avoir mûrement réfléchi et uniquement pour des raisons humanitaires, se fondant sur la Charte des Nations Unies et sur le Traité de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) - qui prône la solidarité, l'unité, la confiance mutuelle et le bon voisinage - et convaincus que la poursuite du conflit libérien était une menace à la paix et à la sécurité de la sous-région, ont décidé d'envoyer une force de maintien de la paix, la Force ouest-africaine d'interposition (ECOMOG), pour mettre fin aux massacres et à la lutte entre les différentes factions.

M. Koroma (Sierra Leone)

C'est en raison de ces préoccupations d'ordre humanitaire et du fait que la Sierra Leone est un pays voisin du Libéria et qu'il a permis que son territoire soit utilisé comme base pour les forces de maintien de la paix au Libéria que l'une des factions dans le conflit au Libéria, dirigée par Charles Taylor et sa bande de rebelles du Front patriotique national du Libéria, a lancé une attaque armée préméditée contre mon pays. Si Charles Taylor a commis cet acte perfide contre mon pays c'est parce que le Gouvernement sierra-léonien, soucieux de prévenir une escalade de la guerre civile au Libéria et voulant éviter de la prolonger, avait refusé que Taylor utilise notre territoire pour introduire des armes au Libéria. Aussi, dès qu'il a pu se saisir de la zone frontière du Libéria, il a décidé, pour se venger, de lancer une attaque armée contre mon pays.

C'est là que réside le paradoxe de l'expérience déchirante subie par mon pays : parce que nous avons permis que notre territoire soit utilisé comme base pour rétablir la paix au Libéria, Charles Taylor et ses hordes de rebelles, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies, ont envahi militairement mon pays et continuent d'en occuper des parties.

Egalement en violation des principes humanitaires fondamentaux, Charles Taylor a tué et continue de tuer et de mutiler des civils innocents, y compris ces villageois qui avaient auparavant accordé un refuge aux Libériens fuyant leur patrie, en les attaquant dans leur sommeil et en mettant le feu à leurs maisons.

Par ailleurs, ce chef de guerre et ses rebelles ont continué de causer des déprédations sociales et écologiques dans les régions de leurs opérations, détruisant des édifices publics, des banques - telles que la Barclays - des écoles, des hôpitaux et des cliniques.

On peut ainsi constater que tant en vies humaines qu'en dégâts matériels, le conflit au Libéria s'est révélé très onéreux pour mon pays et insupportable pour son peuple.

Entre-temps, tous les efforts déployés par les Etats de la sous-région et par l'ONU pour apporter un règlement pacifique au conflit libérien en demandant un cessez-le-feu entre les différentes factions, le désarmement et le cantonnement de leurs combattants et la tenue d'élections libres et



M. Koroma (Sierra Leone)

démocratiques se sont révélés inutiles à cause de l'intransigence de Taylor et de ses rebelles du NPFL. Il n'a respecté aucun des accords qu'il avait conclus volontairement en vue d'un règlement pacifique du conflit. Au lieu de respecter le cessez-le-feu et de désarmer et de cantonner ses combattants, Taylor a eu recours à tous les subterfuges et toutes les chicanes possibles pour saper tous ces accords et, récemment, il a lancé une offensive militaire contre la Force de maintien de la paix au Libéria avec des armes lourdes qu'il avait reçues et stockées, tout en prétendant qu'il recherchait un règlement négocié au conflit. Plutôt que de se retirer des régions de mon pays qu'il occupe actuellement avec ses rebelles, Taylor, comme tous les tyrans avant lui, a émis des prétentions territoriales contre mon pays, blâmant la Grande-Bretagne d'avoir imposé les frontières internationales qui existent actuellement entre la Sierra Leone et le Libéria.

En tant que petit pays resté fidèle à l'Organisation et qui, au fil des ans, lui a confié la responsabilité de sa sécurité internationale, la Sierra Leone lance par conséquent un appel au Conseil pour qu'il l'aide à repousser l'agression de Taylor. En tant que gardien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier des petites nations, le Conseil ne peut rester indifférent alors qu'un groupe de bandits lâchés dans la nature à la suite de la rupture totale de l'ordre public dans un Etat voisin, et armé et/ou appuyé par certains Etats de la région africaine qui considèrent comme leur mission de répandre la révolution mondiale au nom de la religion, continue de mener une campagne de déstabilisation et de terreur contre un Membre pacifique et vulnérable de l'Organisation.

Au nom de mon pays et de son peuple, je lance un appel au Conseil pour qu'il prenne des mesures afin de mettre fin une fois pour toutes au brigandage de Charles Taylor et de ses rebelles du NPFL qui, si on ne les arrête pas tout net, pourraient communiquer l'instabilité et l'insécurité à toute la sous-région. Aujourd'hui, c'est la Sierra Leone qui est attaquée, mais il y a d'autres petits Etats tout aussi vulnérables dans la sous-région que l'on ne devrait pas laisser devenir la proie d'un chef de guerre dont l'objectif, s'il réussit à s'emparer du pouvoir par la force à Monrovia, est de transformer le Libéria en narcocentre pour les trafiquants de drogue dans notre région.

M. Koroma (Sierra Leone)

Nous pensons que la communauté internationale ne devrait pas tolérer un tel comportement criminel contre un Etat Membre de l'Organisation. Le Gouvernement et le peuple de la Sierra Leone considèrent Charles Taylor responsable de l'attaque armée qu'il a lancée contre mon pays et des dommages humains et matériels qu'il a infligés à mon pays et à son peuple.

La Sierra Leone appuie donc l'appel lancé au Conseil par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour qu'il impose un embargo total sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire au Libéria, en particulier contre Charles Taylor et ses rebelles du NPFL, et qu'il demande à tous les Etats de respecter les mesures décidées par la CEDEAO en vue d'apporter une solution pacifique au conflit au Libéria. De la sorte, on pourra mettre fin à l'agression de Taylor contre mon pays et arrêter son pillage.

En raison des épreuves qu'elle a connues par suite de son action au nom de la communauté internationale, la Sierra Leone lance un appel aux Nations Unies pour qu'elle lui apportent tout l'appui militaire, économique et diplomatique nécessaire pour lui permettre de résister à l'agression de Charles Taylor.

M. Koroma (Sierra Leone)

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest mérite également l'appui total de l'Organisation, en raison de l'action qu'elle mène - action qui coûte cher à certains de ses Etats Membres - au nom de la communauté internationale pour restaurer la paix au Libéria.

Je suis certain que le Conseil ne veut pas voir une autre Somalie au Libéria. L'Organisation des Nations Unies ne peut manquer d'apporter son plein appui à la CEDEAO. Dans le cas contraire, l'appel renouvelé pour une plus grande coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales subirait un échec. Une mesure décisive et résolue de la part du Conseil de sécurité permettra de transmettre le juste message à toutes les factions au Libéria - mais à Charles Taylor en particulier - pour leur faire comprendre que la communauté internationale attend d'eux qu'ils respectent les efforts de paix de la CEDEAO dans l'intérêt de leur pays.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de la Sierra Leone des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. NATCHABA (Togo) : Monsieur le Président, avant toute chose, je voudrais rendre hommage à vous-même, à votre prédécesseur ainsi qu'à tous les membres du Conseil de sécurité pour le sens des responsabilités dont ils ont fait preuve en accédant à la requête de la CEDEAO de convoquer le Conseil pour examiner la situation au Libéria.

Parce qu'elle se tient à un moment particulièrement critique du drame libérien, la présente réunion fera certainement date dans l'histoire en ce qui concerne les efforts de règlement de ce conflit.

A l'analyse, la tragédie que vit le peuple libérien depuis plusieurs années interpelle la conscience universelle et la solidarité internationale, autant par l'ampleur des pertes matérielles et en vies humaines que par la multiplicité des ramifications du conflit dans la sous-région ouest-africaine.

Présentée au départ, et même pendant longtemps, comme une simple guerre civile, et donc comme une affaire intérieure, la crise libérienne s'est rapidement avérée porteuse de germes puissants de déstabilisation politique,

M. Natchaba (Togo)

économique et sociale d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, en particulier des pays voisins du Libéria. A cet égard, nous devons souligner que chaque pays de la sous-région peut avoir son Libéria potentiel.

Au Libéria, nos chefs d'Etat ont tout essayé mais, comme l'a toujours dit le Président Eyadema, du Togo, tout le monde peut se fatiguer sauf celui qui recherche la paix. Oui, nous recherchons la paix, la paix pour nos frères du Libéria. Les efforts intenses déployés à ce jour par les chefs d'Etat de la CEDEAO pour régler le conflit du Libéria procèdent du souci noble de préserver la paix et la stabilité comme facteurs d'accélération de l'intégration économique sous-régionale et du rapprochement entre les peuples ouest-africains. Nos chefs d'Etat et de gouvernement, dans un élan de solidarité et de cohésion parfaite apportent leurs contributions à la solution pacifique de ce conflit et affirment par là leur volonté d'enrayer à jamais le drame qui risque d'embraser toute la sous-région.

De réunion en réunion, de Lomé à Yamoussoukro, de sommet en sommet, de Dakar à Cotonou et à Abuja, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO ont apporté la preuve irréfutable de leur volonté d'empêcher la désintégration du Libéria, de mettre un terme aux souffrances inhumaines du peuple libérien, d'éliminer les menaces qui pèsent sur les pays voisins et de créer les conditions nécessaires à l'avènement d'un nouvel ordre constitutionnel fondé sur la démocratie et garant de l'unité nationale, de la cohésion sociale et de la stabilité politique.

Significatif à cet égard est le Plan de paix de la CEDEAO qui offre, en fait, le meilleur cadre de restauration de la paix au Libéria.

Significatif également est le déploiement de l'ECOMOG, force neutre de maintien de la paix, chargée d'assurer notamment le respect du cessez-le-feu ainsi que le cantonnement et le désarmement des factions belligérantes. Nous rendons ici un vibrant hommage aux hommes de l'ECOMOG qui, au prix de leur vie, font face avec détermination à la folie meurtrière de la faction de Charles Taylor.

Ainsi, les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO ont pleinement confirmé la pertinence et l'utilité de l'approche régionale de la paix et de la sécurité internationales.

M. Natchaba (Togo)

Cependant, le non-respect du cessez-le-feu par le NPFL de Charles Taylor, l'ampleur et l'accroissement des atrocités, les risques d'embrassement d'autres pays de la sous-région, les attaques parfois meurtrières perpétrées par les hommes de Taylor contre les soldats de l'ECOMOG, l'assassinat de sang-froid de religieuses étrangères, tous ces faits montrent clairement la grande complexité du drame libérien et la nécessité d'obtenir le soutien du Conseil de sécurité pour le règlement de ce différend. C'est dans ce contexte que les chefs d'Etat et de gouvernement de la CEDEAO, fidèles à leur engagement de trouver une solution pacifique, ont estimé absolument nécessaire d'associer pleinement la communauté internationale aux efforts de règlement de la crise libérienne.

Ce faisant, ils avaient à l'esprit le Chapitre VIII de la Charte qui stipule notamment que le Conseil de sécurité encourage le développement du règlement pacifique des différends d'ordre local par le moyen d'accords ou d'organismes régionaux et que le Conseil utilise, s'il y a lieu, de tels accords ou arrangements pour l'application des mesures coercitives prises sous son autorité.

Ils avaient également à l'esprit l'impérieuse nécessité d'adopter des mesures susceptibles d'amener toutes les parties au conflit à respecter scrupuleusement les Accords de Yamoussoukro IV.

En sollicitant l'assistance du Conseil de sécurité, la CEDEAO, en tant que mécanisme sous-régional de promotion de la paix et de la sécurité, entend réaffirmer son attachement aux buts et principes de la Charte et favoriser le déblocage du processus de paix au Libéria.

Il importe donc que le Conseil de sécurité, principal organe de l'Organisation universelle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, apporte son plein appui aux efforts et initiatives de la CEDEAO.

C'est pourquoi il nous paraît essentiel que le Conseil prenne un certain nombre de mesures urgentes, à savoir : premièrement, l'imposition d'un embargo sur les armes et le matériel militaire à destination du Libéria, à l'exception de ceux destinés à l'ECOMOG; deuxièmement, l'autorisation du Secrétaire général de nommer un représentant spécial au Libéria pour évaluer la situation

M. Natchaba (Togo)

et pour examiner les modalités de déploiement d'un groupe d'observateurs des Nations Unies ayant pour mandat d'assister l'ECOMOG dans le contrôle du cessez-le-feu et dans la surveillance du processus électoral.

En tout état de cause, la communauté internationale sera appelée, demain, c'est-à-dire après la restauration de la paix, à apporter une contribution adéquate à la reconstruction du Libéria ainsi qu'au retour et à la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

M. Natchaba (Togo)

Avec la fin de la guerre froide et l'élargissement spectaculaire de la famille des Nations Unies, les peuples du monde nourrissent l'espoir légitime de vivre une nouvelle ère de paix, de stabilité et de prospérité.

C'est dire qu'aujourd'hui plus que jamais, l'organisation universelle se trouve devant une responsabilité historique, en l'occurrence servir comme point d'ancrage incontournable des initiatives prises dans les diverses régions du monde pour prévenir les menaces contre la paix et pour régler pacifiquement les conflits.

Les risques de marginalisation de l'Afrique ont toutes les chances de se concrétiser si les difficultés économiques et financières considérables que connaît le continent s'accompagnent de la multiplication, de la persistance et de l'exacerbation des conflits.

Agir dès maintenant pour mettre un terme aux souffrances du peuple libérien et pour restaurer la paix au Libéria, tel est le message que les chefs d'Etat ou de gouvernement de la CEDEAO adressent au Conseil de sécurité et pour lequel ils attendent une réponse urgente et énergique en rapport avec le regain de prestige de l'ONU, l'autorité et l'efficacité grandissantes du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Togo pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. MUMBENGEWI (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait souhaiter la bienvenue à Leurs Excellences les Ministres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui sont parmi nous aujourd'hui. Nous voudrions, en particulier, les remercier de leurs déclarations, qui nous ont révélé la triste situation qui sévit au Libéria et les conséquences tragiques, tant au Libéria que dans l'ensemble de la sous-région, de l'escalade de la violence et du carnage. Nous les félicitons de l'initiative qu'ils ont prise en présentant au Conseil de sécurité des propositions concrètes visant à résoudre la situation au Libéria.

La crise au Libéria dure depuis décembre 1989. Trois ans plus tard, alors que 60 000 civils innocents sont morts et que des milliers de réfugiés déferlent sur les pays voisins, on ne peut plus estimer qu'il s'agit d'une question purement interne que les Libériens eux-mêmes doivent résoudre. Le conflit s'est maintenant propagé dans les pays voisins et représente donc une

M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

menace non seulement pour la région, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales. La CEDEAO n'a épargné aucun effort dans la recherche d'une solution pacifique au conflit libérien. Réunis à Yamoussoukro, à Genève, à Cotonou et à Abuja, les Etats d'Afrique de l'Ouest, avec le plein appui de l'Organisation de l'unité africaine, ont pu formuler un cadre crédible dans lequel peut être réglé le conflit libérien.

Le Conseil de sécurité, à deux reprises, le 22 janvier 1991 et le 7 mai 1992, s'est prononcé à l'appui de ces efforts et de l'Accord de Yamoussoukro IV, qui représente le meilleur cadre possible pour une solution pacifique au conflit du Libéria. La CEDEAO a dépensé des ressources rares et donné des vies précieuses dans cette recherche d'une solution. Il est donc normal qu'aujourd'hui elle demande le plein appui de la communauté internationale dans la poursuite de ses efforts.

Dans l'esprit de coopération qui existe entre les Nations Unies et les organisations régionales, et en tant que suivi naturel et logique de l'appui déjà manifesté par le Conseil aux efforts de la CEDEAO, le Conseil de sécurité devrait appuyer de son autorité l'appel lancé à toutes les parties au conflit libérien pour qu'elles se conforment pleinement à leurs obligations en vertu de l'Accord de Yamoussoukro IV. En outre, ma délégation croit que l'imposition d'un embargo sur les armes contribuerait fortement à réduire les armements dans le pays et, en conséquence, à éliminer une grande partie des pertes en vies humaines actuelles totalement injustifiées. A cet égard, nous demandons à tous les Etats Membres de respecter un tel embargo sur les armes.

Le Zimbabwe aurait voulu que le Conseil prenne des mesures concrètes immédiates concernant le Libéria conformément à ce qu'ont demandé les délégations de la CEDEAO. Pourtant, ma délégation comprend également à quel point il est difficile de le faire en l'absence d'un rapport et de recommandations du Secrétaire général. C'est pourquoi ma délégation se félicite qu'ont ait demandé au Secrétaire général d'envoyer rapidement au Libéria un représentant spécial chargé d'évaluer la meilleure façon dont les Nations Unies peuvent coopérer avec la CEDEAO pour expliquer l'Accord de Yamoussoukro IV, non seulement pour ce qui est d'amener un arrêt durable des hostilités, mais aussi pour ce qui est du processus démocratique qui permettra au Libéria d'échapper à son cauchemar actuel.



M. Mumbengegwi (Zimbabwe)

Certains nous rappellent constamment le fardeau sans précédent que doit supporter actuellement notre organisation dans le domaine des opérations de maintien de la paix et dans l'organisation et la surveillance de processus électoraux. Mais ma délégation pense que le prix de la paix n'est jamais trop élevé. Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier qu'investir dans la paix est bien meilleur marché, tant en termes humains qu'en termes financiers, qu'investir dans la guerre. En conséquence, nous espérons que le Secrétaire général présentera au Conseil des recommandations qui permettront à la communauté internationale de participer plus activement aux efforts de paix au Libéria. Entre-temps, ma délégation prie instamment la communauté internationale d'accélérer ses efforts de secours humanitaires en faveur du peuple éprouvé du Libéria.

Le succès des efforts régionaux dans la solution des nombreux conflits que nous connaissons aujourd'hui dans le monde entier ne peut être renforcé que si ces efforts régionaux peuvent compter sur un soutien international plus large lorsqu'ils en ont besoin. Le Libéria nous donne cette possibilité de faire valoir l'éventail d'options qui existe dans la coopération entre les organisations régionales et les Nations Unies. C'est pourquoi le Zimbabwe accueille avec satisfaction le projet de résolution dont le Conseil est saisi aujourd'hui. Pour nous, il s'agit d'un premier pas important dans la participation de la communauté internationale aux efforts de paix au Libéria.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La Fédération de Russie voudrait avant tout souhaiter la bienvenue aux ministres des affaires étrangères des Etats Membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui sont venus participer à cette séance du Conseil de sécurité et nous les remercions des déclarations que nous venons d'entendre. Nous considérons leur participation aux travaux du Conseil comme une manifestation supplémentaire de la coopération qui s'instaure de plus en plus entre les organisations régionales et l'ONU, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

La délégation de la Fédération de Russie partage les graves préoccupations qui ont été exprimées devant le conflit armé qui se poursuit au Libéria. La non-exécution par certaines factions belligérantes libériennes du Plan de règlement pacifique mis au point sous l'égide de la CEDEAO a mené à une aggravation de la situation dans ce pays et constitue une menace, non seulement pour les pays voisins, mais aussi pour la paix et la sécurité internationales, en particulier dans la région de l'Afrique de l'Ouest. On constate aussi une escalade de la violence à l'encontre de la population civile qui menace de devenir une variante libérienne du "scénario somalien", avec les conséquences les plus graves.

La Russie a toujours défendu, notamment au Conseil de sécurité, et continue de défendre l'idée de rechercher un règlement du problème libérien sur une base avant tout régionale. C'est dans ce sens que s'est adressé récemment le Ministre des affaires étrangères de la Russie aux participants à la réunion de la CEDEAO, à Cotonou, en octobre de cette année, en demandant en premier lieu aux parties libériennes qui étaient représentées, de faire preuve de réalisme et d'un sens des responsabilités à l'égard du destin de leur pays et de commencer à rechercher ensemble des solutions acceptables pour tous à cet interminable conflit.

L'expérience que nous avons du règlement de nombreuses situations de crise, notamment en Afrique, montre de façon convaincante que la seule voie possible et fructueuse est celle du dialogue politique et des concessions réciproques. Nous regrettons que les factions belligérantes refusent d'obtempérer aux appels du Conseil de sécurité invitant les parties à

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

respecter et à appliquer les dispositions des divers accords visant à un processus pacifique et, notamment, à s'abstenir de toute action qui mettrait en péril la sécurité des Etats voisins.

Compte tenu de la situation actuelle, nous jugeons utile de conjuguer les efforts régionaux avec ceux de l'ONU, surtout en ce qui concerne le maintien de la sécurité ainsi que la prévention et le règlement des conflits. Pour ce qui est de la situation au Libéria même, la délégation de la Fédération de Russie estime extrêmement important et opportun que le Conseil de sécurité adopte des mesures résolues à l'encontre des factions qui refusent d'appliquer les Accords de Yamoussoukro, lesquels sont une base utile pour un règlement pacifique du conflit.

Nous nous tournons une fois de plus vers toutes les parties au conflit pour les inviter à se rapprocher pour prendre des mesures rendant possible un règlement sur une base politique et non violente, dans l'esprit du Plan mis au point sous l'égide de la CEDEAO.

La délégation russe appuie le projet de résolution contenu dans le document S/24827 et espère que l'adoption du projet contribuera sensiblement aux efforts entrepris par les membres de la CEDEAO afin de faire appliquer les accords de cessez-le-feu ainsi que d'autres accords concernant le processus pacifique au Libéria, ce qui, en fin de compte, permettrait de créer les conditions indispensables à la tenue d'élections démocratiques dans le pays.

La Fédération de Russie, pour sa part, est disposée à contribuer à ces efforts et à coopérer, à cette fin, avec tous les pays et organisations désireux d'aboutir à un règlement.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite la bienvenue parmi nous aux ministres de la CEDEAO qui sont venus au Conseil pour nous parler de ce problème d'actualité qui affecte la sous-région d'Afrique de l'Ouest, à laquelle appartient mon pays.

Depuis des années, la population du Libéria endure l'une des situations les plus douloureuses et les plus tragiques de son histoire. La guerre civile qui fait rage au Libéria a provoqué la perte de nombreuses vies humaines et a plongé ce pays autrefois prospère et calme dans les difficultés économiques et le désarroi.

M. Jesus (Cap-Vert)

Le Libéria, l'une des premières nations indépendantes d'Afrique, est malheureusement un exemple douloureux parmi tant d'autres sur notre continent des ravages causés par le recours à la violence en tant que moyen utilisé pour résoudre les différends politiques et atteindre le pouvoir. Le résultat du recours à ces moyens violents est bien connu de tous : mort, destruction, famine, vagues de réfugiés et de personnes déplacées et terreur généralisée.

Les parties à ce conflit fratricide devraient mettre un terme à ce recours irrationnel à la violence et régler leurs différends par des moyens pacifiques. Dans ce contexte, il importe que les parties cessent les hostilités, respectent le cessez-le-feu convenu en 1990 et se conforment aux accords qu'elles ont passés en vue de ramener la paix et la stabilité dans le pays.

Les efforts faits par les pays de la CEDEAO pour trouver une solution politique au conflit et ramener la stabilité politique sont louables et méritent tout notre appui. Dans ce contexte, nous demandons à toutes les parties au conflit de coopérer avec la CEDEAO pour ramener la paix et la stabilité au Libéria, car le Plan de paix de la CEDEAO demeure le meilleur cadre pour trouver une solution à la crise du Libéria.

La tenue d'élections libres et loyales est l'unique moyen de trouver une solution juste et durable. Ceux qui insistent encore pour prendre le pouvoir par la force devraient savoir qu'ils ne rencontreront aucune sympathie au sein de la communauté internationale qui, d'ailleurs, ne les reconnaîtra pas.

Le conflit au Libéria a pris une dimension telle qu'il est devenu un facteur de déstabilisation dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et qu'il pose une menace réelle à la paix et la sécurité internationales. En conséquence, le moment est venu pour l'Organisation des Nations Unies, et plus particulièrement le Conseil de sécurité, de participer réellement au processus visant à promouvoir activement une solution pacifique au conflit.

A notre avis, le Conseil et les Nations Unies en général devraient jouer un rôle plus actif et aider l'Afrique à faire face aux nombreux conflits qui malheureusement détruisent un grand nombre de pays de notre continent.

Le débat d'aujourd'hui est un événement positif, car il représente le premier pas important fait dans la bonne direction, et le projet de résolution

M. Jesus (Cap-Vert)

que nous adopterons à la fin de ce débat, s'il est exécuté correctement et rapidement, aura une valeur considérable pour promouvoir une solution pacifique et concertée au conflit.

La résolution impose un embargo obligatoire sur les armes, une mesure qui à notre avis n'a que trop tardé; car la prolifération d'armes et de munitions ne peut qu'exacerber et alimenter le conflit armé au Libéria.

Le projet de résolution demande également au Secrétaire général d'envoyer d'urgence au Libéria un représentant spécial chargé d'étudier la situation et de faire rapport au Conseil. Cette mesure est un premier pas qui, espérons-nous, montrera que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle utile et décisif dans une solution pacifique au conflit au Libéria.

La réaction de l'ONU face aux besoins humanitaires du peuple libérien est tout aussi importante. Les nombreuses personnes déplacées qui errent dans le pays et les milliers de Libériens qui ont cherché refuge dans les pays voisins ont un besoin urgent d'assistance.

Nous espérons que le système des Nations Unies, les Etats et les organisations humanitaires intensifieront leur assistance humanitaire en faveur des victimes de ce conflit au Libéria.

M. LI Daoyu (Chine) (interprétation du chinois) : Je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation chinoise, souhaiter une chaleureuse bienvenue à la délégation ministérielle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), conduite par M. Holo, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin, et remercier la délégation de son exposé de l'évolution récente de la crise libérienne.

A l'instar d'autres pays, le Gouvernement chinois est profondément préoccupé par l'évolution de la situation au Libéria. Le conflit armé au Libéria, qui a éclaté en 1989, fait rage depuis trois ans. Outre qu'il a provoqué de lourdes pertes humaines et matérielles au pays et à sa population, il menace la paix et la sécurité des Etats voisins et de la région dans son ensemble. Pendant les trois dernières années ou plus, la communauté internationale, la CEDEAO plus particulièrement, a fait d'énormes efforts pour régler la question libérienne. En août 1990, la CEDEAO a envoyé des forces de maintien de la paix au Libéria et, en novembre de la même année, elle a aidé les parties au conflit à parvenir à un accord de cessez-le-feu. En octobre de l'année dernière, les pays de la CEDEAO intéressés ont tenu une réunion au sommet à Yamoussoukro, où ils ont adopté l'Accord de Yamoussoukro IV sur des questions telles que le cessez-le-feu et le désarmement des forces des différentes factions au Libéria, suscitant ainsi de nouveaux espoirs d'un règlement politique de la question libérienne. Nous nous félicitons des efforts et des propositions positives faites par la CEDEAO en vue d'un dénouement pacifique de la crise libérienne. Toutefois, depuis octobre de cette année, la situation au Libéria s'est encore une fois gravement détériorée. Des affrontements armés répétés ont entravé le processus de paix au Libéria.

La délégation chinoise s'inquiète de voir que la situation s'est encore détériorée au Libéria. Nous invitons instamment toutes les parties au conflit libérien à mettre immédiatement fin à leurs affrontements, à déclarer sans tarder un cessez-le-feu et, grâce aux efforts de médiation de la CEDEAO, à appliquer sérieusement l'Accord de Yamoussoukro IV de façon à créer des conditions propices à une solution pacifique. Nous espérons que les parties en cause au Libéria s'efforceront, dans l'intérêt du pays et du peuple, d'arriver rapidement à une solution pacifique par la négociation et le

M. Li Daoyu (Chine)

dialogue, afin de réaliser l'objectif ultime de la réconciliation nationale, pour restaurer l'ordre et la stabilité dans le pays et entreprendre la reconstruction nationale.

Le Gouvernement et le peuple chinois éprouvent une profonde sympathie pour le Libéria et son peuple qui ont tant souffert et subi de si grandes pertes. La délégation chinoise salue et appuie les pays africains, l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale qui s'efforcent de mettre un terme aux effusions de sang au Libéria, recherchent un règlement pacifique au conflit par la négociation et s'emploient à instaurer une paix et une sécurité durables dans ce pays. Nous espérons qu'avec les efforts conjoints des pays africains et de l'ensemble de la communauté internationale de nouveaux progrès seront faits dans la recherche d'un règlement politique de la crise libérienne.

M. PERKINS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Je souhaite la bienvenue au Conseil à la délégation ministérielle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'exposer la politique des Etats-Unis au Libéria. Je commencerai par énoncer clairement les objectifs des Etats-Unis au Libéria : un règlement négocié sous la direction de la CEDEAO; le désarmement complet de toutes les factions belligérantes au Libéria; le retour dans leurs foyers de près d'un million de Libériens déplacés; des élections libres et loyales sous contrôle international; et la mise en place d'un gouvernement unifié basé sur le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de la responsabilité économique.

Je suis attristé de voir que nous nous réunissons aujourd'hui avec pour toile de fond la recrudescence du conflit au Libéria. Le cessez-le-feu négocié par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest a tenu pendant 21 mois. Il a commencé à se détériorer en août de cette année. Il a finalement été rompu le 15 octobre lorsque le Front patriotique national (NPFL) a lancé des attaques contre la Force de maintien de la paix de la CEDEAO (ECOMOG), qui protège Monrovia. Les combats se poursuivent dans les environs de Monrovia tandis que l'ECOMOG rétablit son périmètre de défense autour de la ville et que le NPFL continue de résister aux appels de la

M. Perkins (Etats-Unis)

CEDEAO, qui réclame le cantonnement et le désarmement de toutes les factions belligérantes libériennes.

La bonne foi et les nombreux efforts pour résoudre le conflit pacifiquement se sont heurtés au refus du NPFL d'appliquer les accords que Charles Taylor a signés à Yamoussoukro et à Genève. Il y a toujours des armes en abondance dans le pays et près d'un million de Libériens déplacés dans les pays voisins et à Monrovia ont le sentiment de ne pas pouvoir rentrer dans leurs foyers en toute sécurité. La révolution contre Samuel Doe, soutenu par la plupart des Libériens, s'est enlisée dans une lutte acharnée pour le pouvoir personnel aux dépens des intérêts de la nation.

Certes, aucune des factions belligérantes libériennes n'est tout à fait irréprochable pour ce qui est de la reprise des hostilités. Des éléments de chaque faction belligérante ont montré qu'ils souhaitaient la reprise des hostilités en créant la crise actuelle et nous avons à maintes reprises critiqué le Mouvement uni de libération du Libéria (ULIMO), qui a fait des incursions dans le sud-ouest du Libéria. Mais aucun facteur n'a davantage contribué au climat de méfiance que l'intransigeance du Front patriotique national. En tant que dirigeant incontesté du NPFL, qui contrôle près de 90 % du territoire libérien, Charles Taylor porte au premier chef la responsabilité de l'exécution du plan de paix de Yamoussoukro qui demande le cantonnement et le désarmement. Il est le seul à pouvoir créer des conditions propices à des élections libres et loyales dans tout le pays. Au lieu de cela, il a invoqué toutes sortes de prétextes pour ne pas le faire. Les Etats-Unis restent favorables à une coopération avec le NPFL et nous reconnaissons que Taylor a de légitimes préoccupations de sécurité. Mais Charles Taylor doit trouver le moyen de travailler avec la CEDEAO et de cesser ses attaques verbales et militaires contre l'organisation régionale. Continuer à résister au désarmement ne peut qu'entraîner la poursuite du conflit.

L'objectif déclaré des forces de maintien de la paix est tout d'abord de se défendre et d'empêcher le NPFL d'attaquer Monrovia; ensuite, de convaincre Charles Taylor que la victoire militaire n'est pas possible. Il doit en revenir à un règlement négocié, désarmer ses troupes et donner au peuple libérien la possibilité de choisir ses propres dirigeants par le biais d'élections libres et loyales. Les problèmes qui affligent le Libéria



M. Perkins (Etats-Unis)

- prolifération d'armes, insécurité et banditisme, tensions ethniques, quantité énorme de réfugiés et de personnes déplacées et une économie en ruines - ne se prêtent pas à des solutions militaires. Mais nous devons envoyer un message sans ambiguïté aux agresseurs, au Libéria et ailleurs : l'agression ne sera pas récompensée. Aucune partie prenant le pouvoir par la force ou par la fraude ne doit s'attendre à avoir des relations normales avec les Etats-Unis.

Bon nombre des progrès enregistrés l'année dernière dans la recherche d'un règlement politique ont été réduits à néant. Nous ne devons toutefois pas perdre de vue ce que la CEDEAO a réussi à faire par l'intervention et la négociation. L'envoi de la Force de maintien de la paix de six pays d'Afrique de l'Ouest en août 1990 a montré la volonté sans précédent de l'Afrique d'être à l'avant-garde dans le règlement des conflits régionaux. L'ECOMOG a mis fin aux tueries; elle a séparé les factions belligérantes; elle a permis l'acheminement de secours pour éviter la famine; et elle a instauré un cessez-le-feu ainsi qu'un cadre de négociations pacifiques.

M. Perkins (Etats-Unis)

Dans un pays où régnait l'anarchie, l'ECOMOG a rétabli l'ordre et un bastion de sécurité à Morrovia, et des centaines de milliers de Libériens ont choisi la sécurité relative de la ville. Des troupes de l'ECOMOG se sont acquis le soutien de la population et ont agi avec modération et professionnalisme pendant les 21 mois de cessez-le-feu. L'ECOMOG est pratiquement la seule force au Libéria dont l'action n'a pas été entachée par de graves violations des droits de l'homme, et la seule force au Libéria à ne pas être motivée par une ambition personnelle. Il est évident que les troupes de l'ECOMOG aimeraient regagner leurs patries respectives, mais l'ECOMOG demeure essentielle pour la paix, la tenue d'élections libres et la stabilité régionale.

Bien que la décision d'envoyer des forces de maintien de la paix au Libéria ait été prise sur l'initiative des gouvernements de la CEDEAO, nous avons soutenu cet effort dès le début. Outre l'octroi de plus de 200 millions de dollars, au titre de l'aide humanitaire, aux victimes du conflit libérien, nous avons versé directement à la CEDEAO une somme de 8,6 millions de dollars à titre d'assistance, et 18,75 millions de dollars sous forme de subventions militaires bilatérales aux Etats membres afin d'appuyer l'ECOMOG. Cette dernière a bénéficié du soutien de l'Organisation de l'unité africaine et de l'Organisation des Nations Unies, mais les pays de la CEDEAO ont assumé la majeure partie des dépenses inhérentes à la présence d'une force de maintien de la paix au Libéria.

Outre l'appui matériel fourni à la CEDEAO et l'aide humanitaire en faveur des Libériens, les Etats-Unis sont prêts à apporter leur concours à la démobilisation de toutes les factions libériennes et à veiller à ce que les élections proposées soient vraiment libres et justes. Toutefois, un désarmement global s'impose pour garantir des progrès réels. Notre expérience en Angola, au Cambodge et ailleurs nous démontre amplement que la paix sans désarmement ne peut être que fragile. Cela est particulièrement vrai au Libéria, où à la prolifération d'armes s'ajoutent l'indiscipline, la drogue et de très nombreuses violations des droits de l'homme.

Il est impératif que l'effort de maintien de la paix régional au Libéria soit couronné de succès. L'abandon du processus de paix régional pourrait aboutir à la reprise de la guerre et à une possible catastrophe humanitaire.

M. Perkins (Etats-Unis)

Un coup d'Etat sanglant serait un revers pour les aspirations démocratiques de l'Afrique tout entière et conduirait à la conclusion que la loi du plus fort est toujours la meilleure. Les dissidents de toute la région, dont beaucoup entretiennent des liens avec Charles Taylor, seraient encouragés à mener leur bataille dans la rue, plutôt qu'à oeuvrer à un processus politique. Si les efforts concertés de la CEDEAO échouent au Libéria, l'Organisation ne pourra pas s'engager sur la difficile voie du maintien de la paix et du règlement du conflit à l'avenir, et il sera de plus en plus fait pression pour réclamer une intervention directe des Etats-Unis ou de l'Organisation des Nations Unies. La CEDEAO mérite notre plein appui au moment où elle envisage les moyens de faire pression sur les factions belligérantes au Libéria en vue de la mise en oeuvre du plan de paix qui demande le cantonnement, le désarmement et la tenue d'élections libres et justes.

M. LADSOUS (France) : Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer la présence parmi nous des ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont la venue aujourd'hui au Conseil de sécurité témoigne de la gravité des affrontements qui endeuillent le Libéria et des efforts que les pays de la région qui en sont conscients entendent consacrer à son règlement par le dialogue.

Cette situation tragique invite la communauté internationale à déployer tous ses efforts pour ramener la paix dans ce malheureux pays, où rien ne semble indiquer jusqu'à présent qu'un règlement politique durable soit en vue. Au contraire, les combats se sont intensifiés depuis le début du mois d'octobre, mettant en danger tous les habitants du Libéria. La population civile connaît des pertes particulièrement cruelles et éprouvantes.

Il convient à cet égard de rendre un hommage particulier à l'action des agences des Nations Unies et des organisations non gouvernementales qui continuent, au plus fort de la guerre, à venir en aide à la population libérienne.

Face à ce drame, la France n'a pas manqué de saluer les efforts déployés par les pays de la région pour ramener la paix au Libéria. Elle a appuyé tout particulièrement les tentatives de médiation menées par le Comité des Cinq de la CEDEAO, qui ont conduit à l'Accord de Yamoussoukro IV. Elle a suivi avec

M. Ladsous (France)

intérêt les réunions de Cotonou et d'Abuja organisées par la CEDEAO en octobre et encore au début de ce mois. Elle partage l'espoir exprimé en ces occasions qu'un cessez-le-feu durable puisse être enfin respecté et approuve le recours à la communauté internationale pour seconder les efforts des parties et des pays de la région.

Le message que les ministres des affaires étrangères africains, présents aujourd'hui, sont venus apporter au Conseil de sécurité est un message clair : il est urgent que l'Organisation des Nations Unies établisse un contact avec les parties libériennes. Aussi la France soutient-elle tout particulièrement l'appel à un cessez-le-feu durable et l'envoi d'un représentant spécial du Secrétaire général sur place et dans la région pour une mission d'établissement des faits. Il semble en effet indispensable de disposer d'un rapport détaillé du Secrétaire général qui nous exposerait la situation sur le terrain ainsi que les recommandations qu'il estime le plus nécessaires en vue de déterminer les conditions d'un cessez-le-feu durable. Il reste que la gravité de la crise libérienne exige une action rapide. Aussi souhaitons-nous que la mission d'établissement des faits dépêchée par le Secrétaire général puisse intervenir sans délai.

Enfin, la France appuie l'idée d'un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire à destination des parties au conflit du Libéria. Dans le cadre du contrôle que le Conseil de sécurité doit légitimement exercer s'agissant de mesures prises au titre du Chapitre VII de la Charte, nous nous félicitons de la disposition introduite dans le projet de résolution qui nous est soumis tendant à ce que le Conseil soit amené à examiner, sur la base du rapport du Secrétaire général, certaines modalités d'exécution de ce texte, et en particulier de son paragraphe 8.

Sir David HANNAY (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord me féliciter que tant de ministres de pays de l'Afrique de l'Ouest soient présents dans cette salle. Leur présence à cette réunion du Conseil de sécurité mérite d'être soulignée, et l'occasion me paraît bien choisie pour les remercier chaleureusement des efforts qu'ils ont déployés pour restaurer la paix dans un Etat particulièrement troublé de l'Afrique de l'Ouest, et pour les sacrifices, tant humains que financiers, qu'ils ont consentis. Je crois vraiment qu'il méritent pour cela les remerciements du Conseil.

Sir David Hannay (Royaume-Uni)

Le Royaume-Uni demeure profondément préoccupé par la persistance du conflit et les massacres aveugles au Libéria ainsi que par l'échec de toutes les tentatives récentes de décréter un cessez-le-feu. Nous nous préoccupons en particulier de la situation tragique des réfugiés à Monrovia, que l'on estime aujourd'hui à plus de 100 000.

Nous avons constamment accueilli avec faveur et appuyé l'initiative des pays de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour tenter de résoudre, par des efforts régionaux, la crise au Libéria. Nous espérons qu'ils pourront poursuivre ces efforts, qui sont un exemple pour nous tous. Il convient de se souvenir de la situation effroyable qui prévalait à Monrovia pendant l'été 1990 avant l'intervention des forces de maintien de la paix de la CEDEAO. Nous sommes très conscients des efforts patients déployés ces deux dernières années par les Etats de la CEDEAO pour trouver une solution juste au conflit. Nous appuyons pleinement le plan de paix de la CEDEAO et l'Accord de Yamoussoukro IV qui constituent la base d'une solution juste et pacifique du conflit au Libéria.

Le Royaume-Uni condamne les agissements des parties qui refusent systématiquement d'honorer les accords conclus ou de répondre aux appels répétés à un cessez-le-feu. Les factions libériennes - et bien entendu, une, plus que toutes les autres - qui refusent d'admettre qu'elles ne peuvent obtenir le pouvoir uniquement par des moyens militaires, sont les seules responsables de la crise actuelle. L'enjeu est de taille. Nous sommes encouragés par la détermination renouvelée et l'unité des Etats membres de la CEDEAO d'y faire face, ainsi qu'il ressort des décisions arrêtées au Sommet d'Abuja. Nous nous félicitons de la position adoptée par la CEDEAO, que la délégation de ministres qui s'est rendue sur place nous a exposée.

Ma délégation appuie le projet de résolution dont est saisi le Conseil. En particulier, nous nous félicitons de la proposition tendant à ce qu'un représentant spécial du Secrétaire général soit nommé afin d'évaluer la situation et en faire rapport au Conseil. Nous invitons toutes les parties au conflit à reconnaître l'inutilité de poursuivre le conflit et à coopérer pleinement avec la force de maintien de la paix de la CEDEAO et avec le Représentant spécial du Secrétaire général, une fois que ce dernier aura été nommé, de façon à garantir une solution pacifique de ce conflit tragique.

M. AYALA LASSO (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais, dès l'abord saluer, au nom du Gouvernement de l'Equateur et en mon nom, les ministres d'Etat des gouvernements d'Afrique occidentale qui sont parmi nous aujourd'hui et les assurer du soutien de l'Equateur dans la tâche difficile où se sont engagés leurs gouvernements et eux-mêmes, à titre personnel, pour ramener la paix au Libéria et dans cette région tourmentée du monde.

Le Conseil de sécurité a suivi depuis des mois avec inquiétude le déroulement de la situation au Libéria. Cette préoccupation est reflétée dans les déclarations présidentielles adoptées en janvier 1991 et au mois de mai de cette année, dans lesquelles le Conseil appuie les efforts de pacification de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), engage les parties au conflit à respecter l'accord de cessez-le-feu et soutient l'action humanitaire des Nations Unies; il appuie l'Accord de Yamoussoukro, d'octobre 1991, comme constituant le meilleur cadre possible pour le règlement pacifique du conflit et demande à toutes les parties de coopérer à la pacification du pays et d'éviter que la crise ne s'étende aux pays voisins.

Les membres du Conseil ont constaté avec regret à quel point les problèmes de ce pays, dont la naissance était comme un rêve de liberté, se sont aggravés, amenant un accroissement de souffrances à son peuple, en même temps que les conséquences de la crise se propageaient dans les pays voisins, conférant ainsi un caractère international au conflit. Ceci exige une participation nouvelle et accrue du Conseil à l'appui des efforts régionaux, du fait que la persistance du problème menace la paix et la sécurité de l'ensemble de la sous-région.

En convoquant la présente réunion, le Conseil a réagi de façon positive et opportune face à la demande présentée par le Ministre des affaires étrangères du Bénin au nom de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et par le Ministre des affaires étrangères du Libéria. En outre, le projet de résolution que nous nous préparons à adopter répond à la volonté du Conseil de contribuer de façon efficace à la solution pacifique et permanente du problème, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, qui lui permettent d'intervenir dans des cas comme celui que nous examinons.

M. Ayala Lasso (Equateur)

Il convient de signaler le soutien que le Conseil apporte aux initiatives de pacification de la CEDEAO et à l'Accord de Yamoussoukro IV, dont le respect et l'application par tous ses signataires constituent, incontestablement, la meilleure base possible pour une solution pacifique et négociée du conflit. Il est nécessaire que toutes les parties respectent scrupuleusement les accords de cessez-le-feu et se conforment rigoureusement aux dispositions du droit international humanitaire, ce qui fera cesser les souffrances de la population du Libéria et facilitera la négociation pacifique du problème.

Le Conseil se propose en outre de prier le Secrétaire général d'envoyer d'urgence au Libéria un représentant spécial, dont les évaluations et les rapports faciliteront, sans aucun doute, les activités futures éventuelles du Conseil.

L'une des décisions les plus importantes du Conseil à l'appui des activités de la CEDEAO est l'imposition d'un embargo général et complet à toutes les livraisons d'armes et de matériel militaire au Libéria. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères du Libéria, l'objectif de cet embargo est d'encourager les parties belligérantes à renoncer à leur ordre du jour militaire et à adopter un ordre du jour politique pour résoudre le problème.

L'Equateur espère que le respect par tous les Etats de cette résolution du Conseil contribuera à l'élimination de la violence, facilitera le succès des efforts de paix de la CEDEAO et permettra le retour de la paix, de la prospérité et d'une démocratie véritable et vigoureuse au Libéria, grâce à l'organisation d'élections libres et honnêtes, comme prévu dans l'Accord de Yamoussoukro IV.

M. HATANO (Japon) (interprétation de l'anglais) : Le Japon est gravement préoccupé par la détérioration de la situation au Libéria, où des combats acharnés ont provoqué la mort de nombreuses personnes innocentes et le déplacement d'un nombre de gens plus considérable encore.

La situation exige que nous invitons toutes les parties concernées à mettre un terme immédiat aux combats et à observer strictement le cessez-le-feu. Il est important que les parties réaffirment leur engagement à l'égard de l'Accord de Yamoussoukro IV, qui constitue le meilleur cadre possible pour le règlement pacifique du conflit.

M. Hatano (Japon)

Le Japon tient à féliciter la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour ses efforts inlassables visant à régler rapidement le conflit, et l'assure qu'il continuera d'appuyer ces efforts.

Le Japon est d'avis que le Secrétaire général devrait envoyer d'urgence au Libéria un représentant spécial chargé d'étudier la situation et de présenter le plus tôt possible au Conseil de sécurité un rapport contenant ses recommandations. Le Représentant spécial devrait coordonner ses efforts en liaison étroite avec ceux de la CEDEAO.

Enfin, je voudrais lancer un appel à la communauté internationale lui demandant de réaffirmer son appui à une aide humanitaire accrue aux victimes du conflit au Libéria.

M. ARRIA (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Le Venezuela est heureux de souhaiter la bienvenue aux ministres des affaires étrangères des pays d'Afrique occidentale qui participent aujourd'hui à cette réunion du Conseil, de les remercier et de les assurer de tout notre soutien.

Le Libéria, victime depuis près de trois ans d'une guerre civile, d'une guerre contre lui-même qui a déjà coûté des milliers de vies humaines, est - au même titre que la Somalie - une autre société victime du commerce international irresponsable d'armes qui engendre les conflits dits "de faible intensité", mais qui sont des conflits à haute mortalité.

Le Conseil de sécurité répond aujourd'hui à la demande présentée par le Libéria et par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest afin d'aider à trouver une solution à la crise du Libéria qui, comme l'ont dit les membres de la Communauté, menace la paix et la sécurité internationales et dont les dimensions humaines sont réellement tragiques.

Le Venezuela a appuyé la demande de porter la question devant le Conseil de sécurité, parce que nous sommes convaincus que le Conseil doit être attentif et ouvert aux questions qui sont du ressort et affectent les organisations régionales et qu'il lui incombe d'agir en liaison avec celles-ci, sans pour autant oublier les pouvoirs et les obligations qui lui sont propres.

Depuis la création du Comité de médiation, en 1989, les gouvernements des pays d'Afrique occidentale ont fait des efforts politiques et diplomatiques extraordinaires. La négociation d'un cessez-le-feu en octobre 1991, comme



M. Arria (Venezuela)

l'organisation d'un gouvernement de transition et d'un processus électoral, sont là des preuves éloquentes de la façon responsable dont ils assument leurs obligations conformément au Chapitre VIII de la Charte.

Les neuf Ministres de la Communauté qui ont pris la parole ici aujourd'hui, conformément au mandat que leur ont conféré leurs chefs d'Etat et de gouvernement, ont exposé en détail au Conseil tout le processus complexe de négociations politiques réalisées à tous les échelons et avec toutes les parties, dans la recherche d'une solution pacifique.

M. Arria (Venezuela)

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est un exemple admirable et valeureux de solidarité avec les souffrances du Libéria et aussi de son sentiment de responsabilité envers sa propre région, à laquelle la crise libérienne menace de s'étendre. L'avertissement que nous a donné aujourd'hui le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone quant au danger mortel que court son pays démontre suffisamment l'existence de cette menace.

La détermination que manifestent pleinement les chefs d'Etat ou de gouvernement de la CEDEAO oblige le Conseil à fournir l'assistance sollicitée pour que l'effort monumental déployé en faveur de la paix ne s'effondre pas et pour éviter que la sécurité et la stabilité internationales ne soient compromises par le débordement imminent de ce terrible conflit.

Assurer au Libéria l'option d'une paix permanente fondée sur la réconciliation nationale et sur la démocratisation de sa société est sans doute une tâche difficile, qui exigera la poursuite des efforts faits par les pays d'Afrique occidentale et la coopération véritable d'autres pays en dehors de la région, capables d'influencer le processus.

Le Venezuela s'associe à ceux qui appuient ce projet de résolution, qui représente un nouvel engagement de notre organisation dans cette zone de conflit qu'est l'Afrique occidentale.

M. SREENIVASAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : Les membres du Conseil sont honorés aujourd'hui par la présence de sept ministres d'Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Ils ont pris l'initiative de venir à New York pour appeler notre attention sur la situation exceptionnellement grave, tragique même, qui prévaut au Libéria, et pour prier le Conseil de les aider dans les efforts considérables et très louables que la CEDEAO elle-même a consentis afin de trouver une solution à la crise.

Nous avons écouté attentivement les déclarations qu'ils ont faites aujourd'hui. Les plus hautes autorités des pays de la région ont investi beaucoup de réflexion et de sagesse dans une série d'accords qui sont le fruit de leurs efforts, et auxquels les parties libériennes ont souscrit elles-mêmes, dans l'espoir de parvenir à une solution pacifique de la crise dans ce pays. Malheureusement, malgré de tels efforts, les hostilités se sont poursuivies.

M. Sreenivasan (Inde)

Les combats au Libéria, depuis qu'ils ont commencé il y a trois ans, ont fait des milliers de morts et infligé des souffrances indicibles à un nombre de personnes encore plus élevé. Le pays est dévasté, des civils innocents sont les victimes de ce conflit fratricide. Un grand nombre de personnes ont quitté leurs foyers pour se réfugier dans les pays voisins. Plusieurs centaines de ressortissants de mon propre pays ont dû être évacués de Monrovia, et ceux qui y sont restés se trouvent en danger. La situation a manifestement pris une dimension internationale qui constitue une menace directe pour la paix et la sécurité de la région. Les efforts de la CEDEAO, dans ce contexte régional, ont déjà été entérinés par l'Organisation de l'unité africaine.

Certes, le Conseil de sécurité est saisi de la situation au Libéria depuis le début de l'an dernier. En janvier 1991, le Conseil de sécurité a appuyé les efforts de la CEDEAO et invité les parties au conflit à respecter les accords qu'elles avaient elles-mêmes conclus et à coopérer avec la CEDEAO pour rétablir la paix et la sécurité au Libéria. La situation a donné quelques signes d'amélioration dans un premier temps, avec la formation du Gouvernement provisoire d'unité nationale, mais, en mai 1992, le conflit s'aggravait de nouveau. Le Conseil s'est une nouvelle fois prononcé dans le cadre d'une déclaration du Président selon laquelle l'Accord de Yamoussoukro, mis au point sous l'égide de la CEDEAO, offrait le meilleur cadre possible pour un règlement pacifique du conflit libérien car il créait les conditions nécessaires à l'organisation d'élections libres et équitables au Libéria. Une fois de plus, le Conseil a invité les parties à respecter et appliquer les divers accords du processus de paix et à s'abstenir de toute action qui mettrait en péril la sécurité des Etats voisins.

Comme il ressort clairement des déclarations que nous avons entendues aujourd'hui des représentants de pays de la région, cette mesure a eu peu de résultat et la situation a continué de se détériorer. L'Accord de Yamoussoukro n'est toujours appliqué qu'en partie, et les efforts de la CEDEAO pour en assurer l'exécution n'ont fait que provoquer de nouveaux combats. C'est pourquoi la CEDEAO a demandé à juste titre l'appui du Conseil dans la poursuite de ses efforts. Le Ministre des affaires étrangères du Libéria

M. Sreenivasan (Inde)

a lui-même demandé que le Conseil de sécurité prenne des mesures. Nous pensons qu'il appartient au Conseil d'y répondre.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis demande l'imposition d'un embargo obligatoire sur les armes à destination du Libéria. Etant donné la situation qui prévaut actuellement dans le pays, un tel embargo aiderait à réduire les hostilités et les effusions de sang, et enverrait en outre aux parties un signal politique clair montrant que la communauté internationale est sérieuse lorsqu'elle exige la paix. Egalement important, le Secrétaire général est prié d'envoyer d'urgence au Libéria un représentant spécial chargé de rencontrer toutes les parties intéressées et d'étudier la situation pour que le Conseil puisse disposer d'une analyse indépendante de la situation et se prononcer en conséquence.

Nous espérons que toutes les parties au Libéria coopéreront pleinement avec le représentant spécial afin de lui permettre de présenter un rapport fidèle sur la situation. Ma délégation attend avec intérêt les recommandations du Secrétaire général.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de la délégation ministérielle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Parmi les nombreux problèmes que connaît notre continent, la crise grave que traverse le Libéria est sans doute parmi les plus préoccupantes. La situation tragique qui règne depuis de trop longs mois dans ce pays frère inquiète, bien sûr, au plus haut point.

Les efforts incessants des pays de la CEDEAO que le Maroc appuie s'étaient traduits par l'établissement d'un plan de paix qui devrait mener à un règlement pacifique du conflit au travers de l'organisation d'élections libres et honnêtes.

Cette situation s'étant malheureusement aggravée et constituant une menace pour la paix et la sécurité régionales et internationales, les Etats de la CEDEAO ont naturellement recherché l'appui de l'Organisation des Nations Unies et de ce Conseil de sécurité. Mesurant la gravité de la situation, notre Conseil n'a pas manqué de répondre à cet appel avec célérité et efficacité.

Le projet de résolution, qui a été élaboré par le Conseil, répond sans aucun doute, avec précaution certes, mais avec beaucoup de sérieux et de

M. Benjelloun-Touimi (Maroc)

perspicacité, à la situation grave qui prévaut dans ce pays. En effet, ce projet réitère l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble pour un Etat Membre. Elle encourage sans équivoque et conformément au Chapitre VIII de la Charte de l'ONU une organisation sous-régionale, la CEDEAO, qui aura fait de son mieux pour venir en aide à un Etat de la sous-région, une organisation qui aura tenté de régler de manière pacifique les problèmes complexes liés à la guerre civile qui déchire ce pays frère.

Le projet de résolution qui sera adopté ce soir nous satisfait pleinement à plus d'un titre. Il répond d'abord aux préoccupations d'une organisation sous-régionale de notre continent, l'Afrique. Il représente également le fruit d'un travail intensif auquel ont participé tous les membres de notre Conseil, que je tiens, en tant qu'Africain, à remercier sincèrement.

L'hommage de ma délégation va plus particulièrement à l'Ambassadeur Jesus, du Cap-Vert, pour sa disponibilité, pour sa sagesse, et, si je puis dire, pour son sens aigu de la persuasion.

Ma délégation votera donc en faveur de ce texte qui, tout en apportant son plein soutien aux efforts de la CEDEAO pour rétablir la paix, la sécurité, et la stabilité au Libéria, impose un embargo total et complet sur les armes pour tenter de stabiliser la situation militaire dans ce pays, appelle toutes les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu, et enfin prie le Secrétaire général d'envoyer sur place une mission pour étudier les moyens qui nous permettront de renforcer les mesures instituées par la CEDEAO.

Cette diligence dans la démarche de la CEDEAO, cette promptitude dans la réponse du Conseil de sécurité, sont des facteurs encourageants qui nous permettent d'espérer que la situation va s'améliorer et que le Libéria déchiré, meurtri et déstabilisé, retrouvera bientôt sa place parmi nous dans la paix et dans la quiétude.

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant de Maurice, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois de novembre.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PEERTHUM (Maurice) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand honneur pour la délégation mauricienne et pour moi personnellement, Président du Groupe africain pour le mois de novembre, de prendre la parole au Conseil de sécurité sur une question d'une importance capitale pour la paix et la sécurité sur notre continent.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, et de vous souhaiter plein succès dans la conduite de nos délibérations.

En convoquant une session extraordinaire au niveau ministériel sur le règlement pacifique du conflit au Libéria, le Conseil de sécurité a montré une fois de plus qu'il était décidé à faire progresser la cause de la paix. Les foyers régionaux de tension et de crise demeurent les plus sérieux obstacles aujourd'hui aux tendances positives qui ont émergé dans le monde ces dernières années et changé les relations internationales. Le conflit libérien est donc une cause de grande préoccupation pour la communauté internationale dans son ensemble, mais avant tout pour l'Afrique.

Les efforts déployés par les Etats africains pour monter une opération de maintien de la paix, la première de son genre au niveau sous-régional, au prix d'énormes sacrifices financiers, en particulier pour les Etats membres du Comité permanent de médiation et du Comité des Cinq de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), méritent toutes nos louanges.

L'Organisation de l'unité africaine a pour sa part accordé toute son attention à cette question et fourni un appui politique pour mettre sur pied un processus de paix conforme à l'esprit de la Déclaration d'Abuja sur les principes politiques. Le Conseil de sécurité a également réaffirmé en mai dernier que l'Accord de Yamoussoukro du 30 octobre 1991 offre le meilleur cadre possible en vue d'un règlement pacifique du conflit libérien en créant les conditions nécessaires pour la tenue d'élections libres et loyales au Libéria.

Le programme d'opération élaboré par le Comité des Cinq à Genève en mai pour la mise en application de l'Accord et le déploiement de la Force d'interposition (ECOMOG) reflète les idées positives exprimées par les chefs d'Etat de la CEDEAO sur le processus actuel de démocratisation parmi les Etats

M. Peerthum (Maurice)

de la région et sur la participation populaire à un pluralisme politique. C'est une tâche ambitieuse, dont la mise en oeuvre aurait permis la mise en place de mécanismes institutionnels appropriés pour une transition politique pacifique au Libéria.

En conséquence nous sommes très préoccupés par le fait que la situation au Libéria se détériore au point d'exclure des perspectives de rétablissement d'un cessez-le-feu et de désarmement et de confinement des troupes belligérantes, sans parler de la possibilité immédiate de tenir des élections démocratiques.

La force du Front national patriotique du Libéria de Charles Taylor a eu recours à des actes hostiles contre les troupes de maintien de la paix de l'ECOMOG. Des atrocités commises contre des victimes civiles innocentes ont entraîné la mort de près de 3 000 personnes le mois dernier et ont provoqué un afflux de réfugiés à Monrovia, où les conditions sont critiques, pour ne pas dire plus.

Les efforts des Etats membres de la CEDEAO représentent une tentative courageuse de résoudre un grave conflit africain grâce à un règlement pacifique des différends et non pas en recourant à une solution militaire. Ils méritent le plein appui de la communauté internationale.

Les mesures décrites dans le projet de résolution (S/24827) sont soumises aux dispositions du Chapitre VII de la Charte. Elles demandent des sanctions et un embargo sur les armes pour les parties au conflit qui ne respectent pas les dispositions de l'Accord de Yamoussoukro, et, pour ma délégation, elles sont pleinement justifiées.

L'assistance des Nations Unies à ce stade est essentielle pour éviter une tragédie qui pourrait avoir des répercussions de très grande portée.

Le PRESIDENT : Le dernier orateur est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ELARABY (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour examiner la situation qui se détériore au Libéria du fait du conflit continu, et qui s'étend aux frontières avec les Etats voisins. C'est une situation qui constitue une menace à la paix et à la sécurité dans la région de l'Afrique de l'Ouest et, par conséquent, le Conseil de sécurité a pour devoir d'agir afin de mettre un terme à ce conflit grâce à un règlement pacifique de la crise. A cet égard, la délégation égyptienne se

M. Elaraby (Egypte)

félicite de la participation de la délégation ministérielle africaine aux travaux du Conseil. Cette participation reflète clairement la grande importance que les pays du continent africain accordent au règlement de la situation au Libéria.

Le Groupe des Etats d'Afrique de l'Ouest a essayé d'aider le Libéria à surmonter cette situation tragique. Nous louons ces efforts. En outre, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a élaboré un plan de paix, qui a été suivi par l'Accord de Yamoussoukro en octobre 1991. Ces Etats ont poursuivi leurs bons offices pour encourager des négociations entre les parties au conflit et les ont instamment priées de respecter le cessez-le-feu et d'entamer les préparatifs des élections générales.

De plus, les Etats de l'Afrique de l'Ouest ont cherché à créer un climat pacifique qui refléterait la volonté réelle du peuple libérien, ouvrirait la voie à un règlement des problèmes créés par la guerre et ses dévastations, et permettrait aux réfugiés de regagner leurs foyers et de vivre normalement.

Cependant, il est évident jusqu'à présent que certaines parties au conflit non seulement ne se sont pas montrées disposées à appliquer les accords déjà réalisés, mais elles ont lancé des offensives militaires contre le Groupe d'interposition (ECOMOG) de la CEDEAO. Etant donné la détérioration de la situation qui menace la paix et la sécurité dans une région à laquelle appartiennent un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil est tenu de s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Charte en prenant les mesures qui s'imposent pour garantir que toutes les parties au conflit respectent sans tarder le cessez-le-feu, commencent à appliquer le plan de paix et entament la reconstruction. La mesure la plus importante à cet égard est la mise en oeuvre du Chapitre VII de la Charte et, en conséquence, l'imposition d'un embargo sur les fournitures d'armes au Libéria.

Dans ce contexte, la position de l'Egypte peut se résumer comme suit : premièrement, appuyer le rôle joué par la CEDEAO dans le rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité au Libéria.

Deuxièmement, prier instamment toutes les parties de coopérer avec le groupe d'observateurs mis en place par la CEDEAO et de s'abstenir de tout acte de nature à entraver l'accomplissement de ses tâches.



M. Elaraby (Egypte)

Troisièmement, elle lance un appel pressant à toutes les parties pour qu'elles respectent immédiatement et intégralement le cessez-le-feu.

Quatrièmement, le Secrétaire général devrait envoyer au Libéria un représentant spécial pour rencontrer toutes les parties concernées et les aider à parvenir à une solution pacifique du conflit.

Nous pensons que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans l'édification de la paix une fois que les parties concernées auront respecté le cessez-le-feu. L'ONU pourra aider à préparer et à surveiller les élections. A notre avis, les institutions spécialisées des Nations Unies auront également un rôle important à jouer dans la reconstruction des infrastructures du pays.

Pour conclure, ma délégation appuie l'adoption par le Conseil de sécurité d'un projet de résolution comprenant les éléments que je viens de mentionner. Nous pensons que cela enverra un message clair à toutes les parties concernées comme quoi le Conseil de sécurité n'hésitera pas à prendre les mesures nécessaires et appropriées pour confronter la situation à la lumière des prochains événements.

Le PRESIDENT : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution (S/24827) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Je mets donc aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/24827.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Autriche, Belgique, Cap-Vert, Chine, Equateur, France, Hongrie, Inde, Japon, Maroc, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela, Zimbabwe.

Le PRESIDENT : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 788 (1992).

Le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Bénin a demandé la parole. Je l'invite à faire sa déclaration.

M. HOLO (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom de la délégation ministérielle de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ici présente, vous exprimer nos sincères remerciements pour la diligence, la compétence et l'adresse avec lesquelles vous avez conduit les délibérations du Conseil de sécurité sur cette importante question de la guerre civile au Libéria, dont la persistance menace la paix et la sécurité de la sous-région ouest-africaine.

Le Conseil a consacré à la question un débat approfondi qu'il a conclu par des mesures énergiques qu'impose cette dramatique situation. Sa décision constitue un message on ne peut plus clair adressé aux protagonistes de la tragédie qui se déroule actuellement au Libéria. En effet, la communauté internationale ne saurait tolérer qu'ils disposent à leur merci, pour assouvir la tyrannie qui les hantent, de la vie et des richesses d'un peuple qui a le droit de désigner, par des voies pacifiques et démocratiques, ses dirigeants. C'est aussi un encouragement pour les inlassables efforts de paix de nos chefs d'Etat et de gouvernement, déterminés à restaurer la sécurité dans une sous-région résolue à réaliser son intégration économique dans l'intérêt de ses populations.

L'Afrique tout entière sait gré au Conseil d'avoir pris la mesure d'une situation qui ne peut que contribuer à entraver le redressement de son économie, dont la dégradation continue est de nature à miner sa sécurité et, partant, celle du monde.

Au nom de nos chefs d'Etat et de gouvernement, nous donnons au Conseil de sécurité les assurances que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest apportera sa collaboration au Représentant spécial du Secrétaire général dans la mise en oeuvre du plan de paix sur le Libéria, afin que le peuple libérien déchiré et meurtri puisse connaître enfin la paix, la sécurité et l'unité, entamer, avec notre appui à tous, sa reconstruction, et relancer son développement dans un monde solidaire et interdépendant.

Le PRESIDENT : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a donc achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité reste saisi de la question.

La séance est levée à 19 h 25.